



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA



**L'ENVIRONNEMENT POLITIQUE
RÉGIONAL POUR LE CLIMAT ET
L'AGRICULTURE EN AFRIQUE :
OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR INTÉGRER
L'AGROÉCOLOGIE DANS L'ACTION CLIMATIQUE DANS
CINQ COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DE
L'UNION AFRICAINE**

Kampala, Décembre 2020

Table des matières

Acronymes	4
Résumé Exécutif	5
Remerciements	9
1. Introduction	10
1.1. Cadre conceptuel	11
1.2. Méthodologie et limites	13
2. Historique et contexte	14
3. Politique de l’agriculture et du changement climatique à l’UA: définir l’agenda des CER	17
3.1. Cadre stratégique global : Agenda 2063	18
3.2. Politiques agricoles	18
3.3. Politiques pour relever les défis du changement climatique	21
3.4. Implications pour l’agroécologie dans les politiques de l’UA en matière d’agriculture et de changement climatique	22
4. Politique agricole et changement climatique dans les CER	26
4.1. Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA)	27
4.2. Communauté d’Afrique de l’Est (CAE)	28
4.3. Communauté économique des États d’Afrique centrale (CEEAC)	31
4.4. Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)	32
4.5. Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)	34
4.6. Communauté de développement de l’Afrique du Sud (SADC)	36
4.7. Autres acteurs clés de la politique agricole et climatique en Afrique	39
4.8. Résumé des opportunités politiques, des espaces et des plateformes pour le plaidoyer	40
5. Conclusions and et Recommandations	43
Références	46
Documents d’orientation sur le développement rural, l’agriculture et le changement climatique	46
Autres politiques pertinentes	47
Autres références	48

Acronymes

AFSA	Alliance pour la sécurité alimentaire en Afrique	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	IGADD	Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement
UMA/UMA	Union du Maghreb arabe	LVB CCASAP	Stratégie et plan d'action pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Victoria
ARC2020	Convention agricole et rurale	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
UA	Union africaine	AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CUA	Commission de l'Union africaine	NAIP	Plan national d'investissement dans l'agriculture
CA	Agriculture de conservation	NDCs	Contributions déterminées au niveau national
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PAC	Politique agricole du COMESA	NORAD	Agence norvégienne de coopération pour le développement
CBD	Convention sur la diversité biologique	RAIP	Plan régional d'investissement dans l'agriculture
CENSAD	Communauté des États sahélo-sahariens	RAP	Politique agricole régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	RECs	Communautés économiques régionales
CSA	Agriculture intelligente sur le plan climatique	RISDP	Plan indicatif régional de développement stratégique
OSC	Organisation de la société civile	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
DREA	Département de l'économie rurale et de l'agriculture	SADCC	Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est	SDGs	Objectifs de développement durable
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	SSA	Afrique sub-saharienne
ECOWAP	Politique agricole des États d'Afrique de l'Ouest	CTS	Comités techniques spécialisés
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	ONU	Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
GES	Gaz à effet de serre	CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
OGM	Organismes génétiquement modifiés	VIA	Évaluation de la vulnérabilité, des impacts et de l'adaptation
HYVs	Variétés à haut rendement		
ICPAC	Centre de prévision et d'application du climat de l'IGAD		
ICPALD	Centre de l'IGAD pour les zones pastorales et le développement de l'élevage		
IDDRSI	Initiative de l'IGAD pour la résilience aux catastrophes et la durabilité en cas de sécheresse		

Résumé Exécutif

Ce rapport sur l'environnement politique régional pour le changement climatique et l'agriculture en Afrique a été développé par l'AFSA afin d'identifier les opportunités et les défis pour sa campagne "Agroécologie pour l'action climatique" entreprise dans 12 pays africains¹. L'objectif global de la campagne est de faire reconnaître l'agroécologie dans les espaces et cadres politiques nationaux, régionaux et internationaux comme une stratégie d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Afrique.

Le rapport se fonde sur un examen des politiques, stratégies et plans adoptés par l'UA et six de ses huit CER pour relever les défis du changement climatique, de l'agriculture et du développement rural. Le rapport examine également le rôle des principaux acteurs non étatiques dans l'influence de la politique agricole au niveau du continent et des CER. Il identifie les points d'entrée pour s'engager avec l'UA et les CER dans le plaidoyer pour l'intégration de l'agroécologie dans les politiques agricoles et de changement climatique, souligne les défis à l'intégration de l'agroécologie dans lesdits cadres et recommande des stratégies appropriées pour assurer le succès de la campagne.

Le rapport est divisé en cinq sections. La première section introduit l'étude, explique son cadre conceptuel et sa méthodologie et présente la structure du rapport. La deuxième section passe en revue l'historique et le contexte de l'étude. La section trois examine le contexte politique de l'agriculture et du changement climatique dans l'UA et ses implications pour l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique. La section quatre examine les politiques et les stratégies de développement agricole et d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans chacune des six CER. La section cinq présente les principales conclusions et recommandations de l'étude.

Les politiques de l'UA pertinentes pour cette analyse sont celles qui traitent respectivement du cadre général du développement, du secteur agricole et de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation. Les principaux instruments utilisés à ces fins sont, respectivement, l'Agenda 2063, les Déclarations de Maputo et de Malabo, le PDDAA, la Déclaration sur le changement climatique et le développement et la Stratégie africaine sur le changement climatique. Les trois principaux instruments internationaux auxquels les États membres de l'UA ont souscrit, à savoir le programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris sur le changement climatique et la convention des Nations unies sur la diversité biologique, sont également pertinents.

L'Agenda 2063 envisage une "Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable" reposant sur une agriculture productive, des écosystèmes sains, un environnement bien préservé et une résilience au changement climatique. À cette fin, il préconise la modernisation de l'agriculture pour améliorer la production et la productivité, la gestion durable de l'environnement et

¹ Les 12 pays sont la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

des ressources naturelles, et la lutte contre la désertification et le changement climatique. La priorité pour l'agriculture est de transformer radicalement, de moderniser et de commercialiser le secteur pour accroître la production et la productivité et la valeur ajoutée afin de permettre au continent de se nourrir et de devenir un exportateur net de produits alimentaires; tandis que la priorité pour le changement climatique est de réduire la vulnérabilité en utilisant principalement des mesures d'adaptation.

Les aspirations, les stratégies et les objectifs pour l'agriculture sont élaborés dans la Déclaration de Maputo, la Déclaration de Malabo et le PDDAA. Les Déclarations articulent les engagements, tandis que le PDDAA fournit le cadre pour la planification, la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et le suivi des progrès vers la réalisation des engagements. L'avancée politique la plus significative dans le domaine de l'agriculture a sans doute été l'engagement d'allouer au moins 10% des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et au développement rural, qui a été formulé dans la Déclaration de Maputo et réaffirmé dans la Déclaration de Malabo.

L'UA et ses CER sont conscientes du lien entre le changement climatique et l'agriculture, et ont par conséquent articulé des réponses politiques au changement climatique dans le contexte de l'agriculture et de la gestion durable des ressources naturelles. Les politiques et stratégies de l'UA en matière d'agriculture et de changement climatique définissent l'agenda des CER et, par extension, celui de leurs États membres, car les CER sont le fer de lance de la mise en œuvre des politiques de l'UA au niveau régional. Les six CER couvertes par cette analyse ont toutes élaboré des politiques sur l'agriculture et le développement rural ainsi que sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique qui sont étroitement alignées sur celles de l'UA. Les politiques agricoles sont plus développées que celles relatives au changement climatique en raison de la mobilisation dans le cadre du PDDAA qui a permis l'élaboration de pactes agricoles régionaux et de plans d'investissement.

Les politiques et stratégies de l'UA et des CER en matière d'agriculture et de changement climatique semblent poursuivre des objectifs mutuellement contradictoires, lorsqu'elles expriment des engagements en faveur d'une gestion durable des terres et d'une agriculture résiliente au changement climatique, tout en poussant à l'introduction de l'agriculture industrielle et à l'adoption de technologies connexes qui entraîneront la dégradation des sols, augmenteront les émissions de GES dans l'atmosphère et compromettront la durabilité. L'agroécologie offre la meilleure approche pour les pays africains, tant pour améliorer la productivité agricole que pour préserver l'intégrité des sols et des écosystèmes et gérer le changement climatique.

Le rapport identifie les opportunités, les espaces et les plateformes pour le plaidoyer au niveau national, des CER et de l'UA afin de pousser à l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique. Le plaidoyer au niveau national devrait cibler les ministères sectoriels responsables de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles et du changement climatique, ainsi que les commissions parlementaires concernées. Ce plaidoyer doit inclure l'analyse des budgets et le suivi des dépenses pour s'assurer, premièrement, que les pays africains respectent leurs engagements de Maputo et de Malabo en matière d'allocations budgétaires à l'agriculture et, deuxièmement, pour s'interroger sur les proportions éventuelles de ces budgets consacrées à la recherche et à la vulgarisation en agroécologie par rapport à celles consacrées à l'agriculture industrielle.

Au niveau de l'UA et des CER, le plaidoyer doit cibler les départements et divisions responsables de l'agriculture et du développement rural, du changement climatique, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. À cet égard, le rapport distingue le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) et énumère les départements et divisions homologues dans les différentes CER. L'AFSA devrait également cibler les réunions périodiques des leaders techniques et politiques au niveau des directeurs ou des ministres responsables de la construction d'un consensus et du développement de positions communes sur différentes préoccupations thématiques, y compris l'agriculture, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique, comme la CMAE, en vue d'apporter des contributions et de suivre leurs délibérations comme moyen

d'influencer les politiques continentales, régionales et finalement nationales. Les réunions des CTS de l'UA, qui travaillent en étroite collaboration avec les départements de la CUA et des CER pour préparer les politiques, programmes et projets de l'UA à soumettre au Conseil exécutif, qui les approuve pour adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, sont également pertinentes à cet égard.

Le rapport formule les conclusions et recommandations suivantes:

Conclusions

1. L'UA et les CER jouent un rôle essentiel en inspirant et en façonnant les politiques et les stratégies nationales, et sont donc des cibles légitimes et essentielles pour la campagne "L'agroécologie pour l'action climatique".
2. L'amélioration de la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire et renforcer le développement rural, tout en s'adaptant aux impacts du changement climatique et en les atténuant, sont des préoccupations prioritaires de l'UA, des CER et des États membres, qui ont été articulées dans des politiques et stratégies respectives.
3. L'impératif politique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans l'UA et les CER est de transformer radicalement, de moderniser et de commercialiser le secteur pour accroître la production et la productivité; tandis que l'impératif politique pour le changement climatique est de promouvoir l'adaptation comme le principal moyen de faire face à ses impacts, tout en investissant également dans des mesures d'atténuation.
4. Il existe une tension inhérente aux politiques et stratégies de l'UA et des CER entre l'engagement en faveur de la gestion durable des terres et des ressources naturelles, d'une part, et la vision de la modernisation et de la commercialisation de l'agriculture, d'autre part. Les politiques envisagent un avenir hautement modernisé et industrialisé pour l'agriculture africaine, et donnent la priorité à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à la dépendance vis-à-vis de l'aide et des investissements directs étrangers (IDE) pour y parvenir.
5. La poussée de l'agriculture industrielle et l'adoption de technologies connexes telles que le labourage par tracteur, l'utilisation d'herbicides et d'engrais chimiques sont susceptibles d'entraîner une dégradation accrue des sols et une augmentation des émissions de GES dans l'atmosphère.
6. L'agroécologie offre une voie vers la modernisation de l'agriculture africaine qui conciliera les impératifs d'augmentation de la production et de la productivité agricoles avec ceux de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.
7. Le principal défi pour l'AFSA et ses membres est de démontrer le potentiel de l'agroécologie pour améliorer la production afin de répondre à la demande croissante de nourriture, de carburant et de fibres, étant donné que même lorsque les politiques acceptent le caractère approprié des pratiques agroécologiques, ils ne les considèrent pas comme adéquates pour répondre au besoin urgent d'améliorer la production et la productivité.
8. Parmi les CER dont les politiques ont été examinées, seule la CEDEAO aspire à la souveraineté alimentaire dans ses politiques agricoles. Pourtant, même au sein de la CEDEAO, les tensions entre des impératifs politiques concurrents sont évidentes dans la poussée vers la modernisation de l'agriculture basée sur des modèles d'agriculture industrielle et les technologies associées.
9. En concevant et en menant sa campagne, l'AFSA doit être consciente de l'influence que les défenseurs de la révolution verte, tels que l'AGRA, les sociétés transnationales d'investissement dans l'agrobusiness, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations caritatives privées, les organismes de recherche et les philanthropies occidentales exercent sur la politique agricole aux niveaux de l'UA, des CER et des pays, et chercher à les affronter avec des stratégies appropriées, notamment en créant des alliances avec le mouvement agroécologique mondial.

Recommandations

1. L'AFSA devrait élaborer une stratégie pour la campagne, fondée sur cette analyse et précisant les cadres politiques et institutionnels à cibler aux niveaux de l'UA, des CER et des pays, avec des messages adaptés aux différents niveaux.
2. La campagne devrait être basée sur une critique solide du modèle de modernisation de l'agriculture promu par les politiques de l'UA et des CER avec le soutien des défenseurs de la révolution verte, afin de montrer qu'il est susceptible d'accroître plutôt que de réduire le changement climatique; et une démonstration claire de l'agroécologie comme approche appropriée de la modernisation de l'agriculture qui relèvera le défi d'assurer une productivité agricole accrue pour la sécurité alimentaire et le développement rural tout en maintenant l'intégrité des sols et des écosystèmes et en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
3. L'AFSA et ses membres devraient mobiliser l'opinion publique au niveau national afin d'exercer une pression sur les dirigeants politiques en sensibilisant le grand public à l'agroécologie, en lui faisant prendre conscience du lien entre cette pratique et la durabilité de ses moyens de subsistance et des écosystèmes, et des menaces que font peser sur eux les réponses politiques sous-tendues par les impératifs de l'agriculture industrielle.
4. L'AFSA et ses membres devraient créer des alliances stratégiques avec d'autres groupes partageant les mêmes idées, tels que les pasteurs, les chasseurs-cueilleurs et d'autres peuples autochtones (PA), afin de s'assurer que divers groupes au sein des pays africains fassent avancer l'agenda de l'agroécologie pour l'action climatique.
5. L'AFSA devrait soutenir le renforcement des capacités de ses membres en matière de défense des politiques, d'influence et de suivi aux trois niveaux, et veiller à une répartition appropriée des responsabilités et à une coordination efficace.
6. Au niveau national, le plaidoyer devrait cibler les ministères sectoriels responsables de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles et du changement climatique; les ministères des affaires étrangères, compte tenu de leur rôle de point de contact pour l'engagement des pays auprès des CER et de l'UA; et les législateurs.
7. L'AFSA et ses membres devraient considérer et faire un usage approprié des systèmes décentralisés et déconcentrés lorsqu'ils existent, car ils sont proches des agriculteurs et des organisations de base et peuvent être des alliés essentiels pour influencer les politiques nationales.
8. Au sein de l'UA, la campagne devrait cibler le DREA, le département de la CUA qui dirige les efforts de promotion de la gestion durable de l'environnement et du développement agricole, y compris l'adaptation au changement climatique, tandis qu'au sein des CER, la cible devrait être les départements, divisions et directions responsables de ces questions (voir tableau 1).
9. L'AFSA et ses membres doivent faire un usage stratégique des forums et réunions périodiques des différents organes de l'UA et des CER, en mettant l'accent sur les CTS, la CMAE et d'autres réunions au niveau des ministres et des directeurs convoquées dans le but d'adopter des bases communes et d'établir un consensus entre les États membres.
10. Compte tenu du rôle et de l'influence des défenseurs de la révolution verte, tels que l'AGRA, des sociétés transnationales d'investissement dans l'agrobusiness, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des organisations caritatives privées, des organismes de recherche et des philanthropies occidentales, qui font avancer l'agenda de l'agriculture industrielle en Afrique, notamment par le biais de l'UA et des CER, l'AFSA devrait établir des alliances stratégiques pour relier son plaidoyer en faveur de l'agroécologie en Afrique au mouvement agroécologique mondial, en vue d'influencer ces acteurs mondiaux.

Remerciements

L'AFSA tient à remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué à cette recherche. Au premier rang, nous reconnaissons 11th Hour et Open Society Foundation pour le soutien financier et technique apporté à cette recherche. Nous sommes très reconnaissants à M. Michael Ochieng Odhiambo pour les efforts qu'il a déployés afin d'entreprendre cette recherche. Des remerciements particuliers vont au Secrétariat de l'AFSA et à tous les partenaires, membres et personnes qui ont fourni un soutien à la révision et à la compilation de ce rapport de recherche.

1

Introduction

Il s'agit d'un rapport sur l'environnement politique régional pour le changement climatique et l'agriculture en Afrique. Il a été développé par l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA), afin d'identifier les opportunités et les défis pour sa campagne "Agroécologie pour l'Action Climatique" couvrant 12 pays africains², dont l'objectif global

est de faire reconnaître l'agroécologie dans les espaces et cadres politiques nationaux, régionaux et internationaux comme une stratégie d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Afrique. Le rapport servira de base à la campagne régionale visant à faire reconnaître l'agroécologie dans les espaces politiques de l'Union africaine (UA), des Communautés économiques régionales (CER) et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le rapport est basé sur un examen des politiques, stratégies et plans adoptés pour l'adaptation au changement climatique, l'agriculture et le développement rural par l'UA et six CER, à savoir : Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'étude vise à identifier les points d'entrée permettant à l'AFSA et à ses membres de s'engager auprès des cadres continentaux et régionaux pour plaider en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les interventions visant à relever les défis du changement climatique en Afrique, à identifier les

Objectifs de l'étude

1. Faire comprendre les cadres politiques, juridiques et réglementaires existants pour le climat, l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au niveau de l'UA et des CER.
2. Identifier les possibilités pour la campagne Action Climat de l'AFSA de s'engager dans la politique régionale sur le changement climatique.
3. Identifier les opportunités, les espaces politiques et les plateformes et recommander des stratégies de plaidoyer pour intégrer l'agroécologie dans les cadres politiques régionaux identifiés.

² Les 12 pays sont la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Ghana, l'Éthiopie, le Kenya, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Togo, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.



défis à l'intégration de l'agroécologie dans lesdits cadres et à recommander des stratégies appropriées pour assurer le succès de la campagne. Elle identifie les espaces et les opportunités de plaidoyer et recommande des stratégies que l'AFSA et ses membres peuvent utiliser pour atteindre les objectifs de la campagne (voir encadré pour les objectifs de l'étude).

Le rapport est divisé en cinq sections. Cette section présente l'étude, explique son cadre conceptuel et sa méthodologie et présente la structure du rapport. La section deux examine l'historique et le contexte de l'étude, en soulignant la pertinence de l'agroécologie dans le discours sur l'agriculture et le changement climatique en Afrique. La section trois examine le contexte politique de l'agriculture et du changement climatique dans l'UA et analyse ses implications pour l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique, en notant le rôle important que joue l'UA dans la définition de l'agenda et de la direction du développement politique dans les CER. La quatrième section analyse les politiques et les stratégies des six CER en matière de développement agricole et d'adaptation au changement climatique. L'attention est attirée à la fin de la section sur les opportunités politiques, les espaces et les plateformes de plaidoyer pour intégrer l'agroécologie dans les politiques et les stratégies d'adaptation au changement climatique. La cinquième section présente les principales conclusions et recommandations de l'étude.

1.1. Cadre conceptuel

L'agriculture est au cœur de la sécurité des moyens de subsistance des citoyens et du développement économique des pays d'Afrique subsaharienne. Pourtant, les perspectives pour le secteur agricole de continuer à jouer son rôle stratégique de moteur de la transformation rurale sont menacées par le changement climatique. Ainsi, l'un des défis les plus critiques pour les gouvernements africains aujourd'hui est de savoir comment assurer une productivité agricole continue pour la sécurité

L'approche holistique de l'agroécologie, qui intègre les connaissances et les compétences traditionnelles des communautés agricoles du monde entier à la recherche écologique, agronomique, économique et sociologique de pointe, a le potentiel de soutenir des systèmes alimentaires solides et démocratiques, qui assurent la santé et les moyens de subsistance des petits exploitants familiaux et des communautés rurales, ainsi que des avantages environnementaux.

FAO, 2016:5

alimentaire et le développement dans un contexte de changement climatique. Par conséquent, tant collectivement par l'intermédiaire de l'UA et des CER qu'individuellement, les États africains sont désireux d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies et des technologies de développement agricole susceptibles de relever ce double défi.

La motivation de cette étude et de la campagne qu'elle alimentera vient de l'inquiétude que, dans leur recherche de solutions au double défi de l'amélioration de la productivité agricole et de la gestion du changement climatique, les pays africains optent pour des mesures qui, tout en promettant des solutions rapides, causeront à long terme des dommages supplémentaires à l'environnement et compromettront les perspectives du secteur agricole de garantir les moyens de subsistance et de stimuler le développement économique. L'AFSA et ses membres sont particulièrement préoccupés par le fait qu'avec le soutien de divers acteurs, les pays africains adoptent des mesures d'adaptation au changement climatique qui impliquent des approches de développement agricole centrées sur l'industrie, à savoir l'introduction d'intrants chimiques, d'OGM et de semences hybrides et l'adoption d'une mécanisation dépendante des combustibles fossiles dans un effort déterminé d'augmentation de la production. Cette approche de l'agriculture est, à long terme,

contre-productive en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et son atténuation, car elle libère le carbone stocké dans le sol, augmente les gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et provoque la pollution de l'eau.

Au lieu de ces approches basées sur l'industrie, l'AFSA appelle les pays africains à adopter l'agroécologie comme une approche plus durable pour améliorer la productivité agricole dans un contexte de changement climatique accru. Prédissant " une approche systémique de l'agriculture et de l'utilisation des terres qui renforce le lien entre la production agricole, l'écologie et la biodiversité ", l'agroécologie favorise la régénération, la propriété communautaire des ressources et l'utilisation d'intrants locaux, et minimise les émissions de GES en conservant le carbone dans le sol (Odhiambo, 2018:373; Pimbert, 2018). L'agroécologie est une combinaison de pratiques agricoles, de discipline scientifique et de mouvement social.

En tant qu'ensemble de pratiques agricoles, l'agroécologie englobe les apports et les processus écologiques, ainsi que la fourniture de services écosystémiques. Les pratiques agricoles qui font appel à l'agroécologie comprennent l'agriculture biologique, la rotation diversifiée des cultures, la lutte biologique contre les parasites, les systèmes agropastoraux extensifs et l'agroforesterie. Ces pratiques contribuent à la réalisation d'une agriculture durable, en garantissant une productivité agricole accrue sans nuire à l'environnement et aux ressources naturelles. Elles ne dépendent pas des combustibles fossiles et s'appuient sur les connaissances et les pratiques indigènes, ce qui renforce l'autonomie des agriculteurs et assure leur viabilité économique ainsi que celle de leurs communautés (ARC2020, non daté). En tant que discipline scientifique, l'agroécologie adopte une approche interdisciplinaire de l'étude des agroécosystèmes, intégrant l'agronomie, l'écologie, la sociologie, l'économie et la politique et considérant ces dimensions à différents niveaux, du local au mondial. L'agroécologie a donné naissance à un mouvement mondial d'individus, de groupes et d'organisations visant à transformer l'agroalimentaire en une voie plus durable.

L'agroécologie a un rapport direct avec l'agriculture en Afrique, dont la majeure partie est pratiquée

par de petits exploitants dans des fermes familiales, avec peu ou pas d'intrants externes, et en utilisant des connaissances et des technologies traditionnelles. Ces pratiques agricoles ont persisté malgré des décennies d'efforts de la part des gouvernements et des partenaires du développement pour "moderniser" l'agriculture africaine en la transformant par des pratiques agro-industrielles dépendantes des fossiles. Le discours sur l'agriculture et le développement rural en Afrique continue d'être façonné par ces deux impératifs concurrents et de tourner autour de ceux-ci. La crise climatique n'a fait qu'accentuer cette concurrence, notamment en raison du lien étroit entre les perspectives de l'agriculture et les impacts du changement climatique en Afrique.

La campagne Agroécologie pour l'action climatique prévue par l'AFSA doit s'appuyer et bénéficier de la reconnaissance et de l'acceptation croissantes de l'agroécologie en tant qu'approche appropriée pour l'agriculture durable dans le contexte d'un changement climatique accru. La reconnaissance de l'agroécologie par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme une voie essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) (FAO, 2018) est particulièrement importante à cet égard. L'AFSA travaillera avec ses membres et d'autres acteurs partageant les mêmes idées pour tirer parti de cette reconnaissance et d'autres processus pertinents aux niveaux mondial, continental, régional et national pour plaider en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques et stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Cette analyse vise à clarifier le contexte politique au niveau de l'UA et des CER afin de permettre à l'AFSA et à ses membres d'identifier les opportunités disponibles pour la campagne en termes de politiques de soutien et de plateformes d'engagement politique, ainsi que les défis et les contraintes auxquels ils doivent prêter attention si la campagne doit réussir. L'AFSA est consciente que la connaissance limitée des politiques applicables par ses membres et d'autres éléments de la société civile est une contrainte majeure pour un plaidoyer efficace. Grâce à cette analyse, l'AFSA a l'intention d'améliorer la capacité de ses membres et d'autres organisations de la société civile (OSC) à mieux s'engager dans les cadres nationaux, régionaux et continentaux dans leurs efforts d'intégration de l'agroécologie dans les politiques et les stratégies visant à relever les défis du changement climatique en Afrique.

Cette analyse est éclairée par le fait que la campagne prévue par l'AFSA vise à intégrer l'agroécologie à la fois dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Alors que l'atténuation du changement climatique est "une tentative de réduire le taux d'accumulation des GES dans l'atmosphère, afin de minimiser le changement climatique et ses effets", l'adaptation au changement climatique implique "des ajustements dans les systèmes naturels ou humains en réponse aux changements réels ou anticipés des conditions climatiques et de leurs effets" (Tanner et Horn-Phathanothai, 2014). L'agroécologie a le potentiel de contribuer à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. Certaines innovations de l'agroécologie, telles que l'agriculture basée sur les arbustes et l'agroforesterie, aident les agriculteurs à la fois à s'adapter aux températures extrêmes et aux précipitations irrégulières, et à atténuer le réchauffement climatique en piégeant davantage de carbone dans les sols par la photosynthèse et en couvrant le sol.

L'agriculture est le plus grand potentiel de l'Afrique et peut servir de moteur principal pour propulser la croissance et la transformation du continent.

Agenda 2063 Framework Document, p.67

1.2. Méthodologie et limites

Cette étude est essentiellement une étude documentaire. Elle a impliqué une revue de la littérature, des politiques, des stratégies et des programmes de l'UA et des CER qui articulent les approches convenues par les pays africains pour promouvoir le développement agricole et faire face à la crise

climatique. En outre, les principaux instruments pertinents adoptés au niveau mondial, en particulier dans le cadre des Nations Unies (ONU), ont été examinés dans la mesure où ils sont pertinents pour les préoccupations de l'analyse. Une liste complète des références figure à la fin de l'étude.

Les données proviennent principalement de l'internet, en particulier des sites de l'UA et des CER. Les sites web d'autres institutions et organisations travaillant sur les questions jumelles de l'agriculture et du changement climatique aux niveaux continental et régional ont également été consultés pour identifier les matériaux pertinents. Ainsi, l'exhaustivité de l'examen dépend directement de l'exhaustivité des informations et des données disponibles sur les sites Web qui ont été utilisés comme source de données. À cet égard, l'accès et la disponibilité des données ont varié d'une CER à l'autre, comme le montrent les sections correspondantes. Une limitation particulière a été la langue, notamment en ce qui concerne le site web de la CEEAC qui est en français. Le site web de la CEEAC s'est également avéré être le moins peuplé en ce qui concerne les politiques et stratégies sur l'agriculture et le changement climatique.

Tous les efforts ont été faits avec le soutien du personnel du programme AFSA pour obtenir une image aussi complète que possible du contexte politique prévalant au niveau de l'UA et des CER qui aura un impact sur la campagne pour l'intégration de l'agroécologie dans les interventions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en Afrique.

2

Historique et contexte

L'agriculture est la clé des moyens de subsistance des familles, ainsi que du développement économique des pays d'Afrique. La population du continent qui vit dans les zones rurales et pratique l'agriculture est estimée à plus de 580 millions de personnes. Sur cette population, environ 48 % tirent directement leurs moyens de subsistance de l'agriculture. Ainsi, l'agriculture est essentielle pour l'éradication de la pauvreté et de la faim, la création d'emplois et la sécurité des moyens de subsistance (NEPAD, 2013). En outre, l'Afrique détient 60 pour cent des terres arables du monde, ce qui signifie que son agriculture est essentielle à la sécurité alimentaire mondiale (CUA, 2015).

La majeure partie de l'agriculture africaine est entre les mains de petits exploitants. On estime que les petites exploitations agricoles représentent 80 % de l'ensemble des exploitations en Afrique subsaharienne, contribuant jusqu'à 90 % des aliments consommés dans la région (Wiggins et Keats, 2013). Cela signifie que le développement du secteur agricole en Afrique dépend de la réalisation du plein potentiel des petites exploitations (Kamara et al, 2019). Cette compréhension a éclairé les interventions des partenaires du développement ainsi que les initiatives menées par les Africains, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dirigé par le NEPAD.

Bien que l'Afrique contribue le moins aux causes du changement climatique mondial, elle fait partie des régions les plus vulnérables aux risques liés au changement climatique (GIEC, 2007). C'est notamment le cas de l'agriculture, où plus de 70 % de la population pratique l'agriculture pluviale. En raison du changement climatique, les conditions météorologiques deviennent moins favorables et moins prévisibles. La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses, les inondations, les tempêtes de poussière, les vents violents, les vagues de chaleur et de froid et le gel, devraient continuer à augmenter, ce qui aura des répercussions négatives sur le rendement des cultures et du bétail, notamment en raison de l'augmentation de la variabilité et du régime des précipitations.

L'impact dévastateur du changement climatique sur l'agriculture aura des répercussions considérables sur la sécurité des moyens de subsistance et le développement en Afrique, étant donné que le continent ne dispose pas du filet de sécurité des nations industrialisées plus riches. C'est pourquoi les préoccupations relatives à la transformation de l'agriculture en Afrique sont étroitement liées aux efforts visant à renforcer la résilience par des mesures destinées à promouvoir l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

La nature des interventions, des mesures et des technologies adoptées par les gouvernements pour atténuer le changement climatique et s'y adapter a des répercussions importantes sur la durabilité de l'agriculture africaine. Le changement climatique étant un enjeu mondial, ces interventions, mesures et technologies ont tendance à émaner d'acteurs puissants sur la scène mondiale qui les vendent ensuite aux pays africains pour qu'ils les appliquent. Dans l'agriculture, cela signifie que les réponses au changement climatique sont largement façonnées par les intérêts d'une agriculture axée sur l'industrie, qui privilégie les intrants chimiques, la mécanisation dépendante des combustibles fossiles, les OGM et les semences hybrides comme moyens d'accroître la production. Ces approches et technologies agricoles sont non seulement trop coûteuses pour la plupart des agriculteurs africains, mais elles ont également des effets délétères sur l'environnement et contribuent à augmenter les GES dans l'atmosphère, exacerbant ainsi le changement climatique.

L'AFSA et ses membres considèrent ces approches et technologies comme de fausses solutions aux défis auxquels l'agriculture africaine est confrontée à la lumière du changement climatique mondial. Au lieu de cela, elle cherche à promouvoir l'agroécologie comme l'approche appropriée par laquelle l'agriculture africaine peut s'adapter et atténuer les impacts du changement climatique. Bien qu'en tant que mouvement, l'agroécologie n'ait qu'une dizaine d'années en Afrique (AFSA, 2016), en tant que mode d'exploitation agricole, elle est pratiquée par les agriculteurs et les éleveurs du continent depuis des millénaires (FAO, 2016). L'agroécologie associe la recherche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à des systèmes d'alimentation et de production alimentaire culturellement appropriés qui garantissent le droit des agriculteurs à choisir ce qu'ils produisent et ce qu'ils mangent.

L'agroécologie est une réponse appropriée au changement climatique pour les agriculteurs car il s'agit d'une approche intrinsèquement résiliente de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources naturelles. Grâce à l'agroécologie, les agriculteurs sont en mesure de prendre soin de la santé des sols, de préserver la biodiversité et de renforcer la solidarité au sein des communautés et entre elles, des pratiques qui sont essentielles pour permettre une adaptation et une atténuation efficaces des impacts du changement climatique. En utilisant du fumier organique, du compost, des paillis ou des arbres fixateurs d'azote, les agriculteurs pratiquant l'agroécologie permettent à leurs sols de retenir l'humidité pendant de longues périodes, atténuant ainsi les impacts de la sécheresse. L'agroécologie se concentre sur l'augmentation de la biodiversité agricole des exploitations en plantant diverses cultures, en particulier celles qui sont adaptées aux stress climatiques, comme le sorgho, le millet, le manioc et le niébé. Grâce à des efforts de collaboration au niveau communautaire, notamment des banques de semences communautaires, des groupes d'entraide et d'autres dispositifs de soutien mutuel, les agriculteurs sont en mesure de renforcer la solidarité et d'améliorer la cohésion sociale, ce qui renforce la résilience (AFSA, 2016).

Le potentiel de l'agroécologie pour sécuriser la production agricole face aux impacts du changement climatique a été reconnu par des organismes clés tels que la FAO. Le lien entre l'agroécologie et le changement climatique a été reconnu dans le mouvement mondial de l'agroécologie qui a été lancé par la FAO en 2014. Le symposium international sur " l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition " qui s'est tenu à Rome en septembre 2014 a reconnu que " l'agroécologie peut jouer un rôle clé dans l'adaptation, en renforçant la résilience des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables vivant dans les zones rurales des pays en développement " (FAO 2016:402).

Au niveau régional en Afrique, des cadres tels que l'UA et les CER font partie intégrante du processus d'intégration de l'agroécologie dans les politiques, les stratégies et les programmes visant à faire face à la crise du changement climatique. Ces cadres sont de plus en plus actifs dans l'inspiration et l'élaboration de politiques et de stratégies nationales pour la réalisation du développement durable, qui comprennent des politiques de développement agricole et des politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. En tant que telle, la réussite de la mise en œuvre de la campagne AFSA Agroécologie pour l'action climatique nécessitera un engagement efficace dans les processus politiques de ces cadres.

3

Politique de l'agriculture et du changement climatique à l'UA : définir l'agenda des CER

Le point de départ de l'examen des politiques et des stratégies pour l'agriculture et le changement climatique en Afrique est l'UA, car c'est là que les dirigeants africains conviennent d'approches communes pour relever les défis critiques auxquels les pays africains sont confrontés dans leur quête pour améliorer les moyens de subsistance de leurs citoyens et transformer leurs économies nationales. À cet égard, l'UA fournit un cadre permettant d'identifier les principaux problèmes et défis, de convenir des stratégies et de définir l'agenda pour les relever, et d'établir des cadres pour soutenir le développement des capacités, le suivi et la gestion des connaissances. Une fois l'agenda approuvé au niveau de l'UA, les CER apportent ensuite leur soutien à leurs États membres afin qu'ils intègrent les impératifs dans leurs politiques nationales pour une mise en œuvre efficace. Pour leur part, les CER fournissent également un cadre pour l'élaboration de politiques et de stratégies dans les différentes régions, soit pour adapter ce qui est convenu au niveau de l'UA aux circonstances spécifiques de la région, soit pour répondre à des priorités et à des défis particuliers propres aux régions.

Dans cette section et dans la section suivante, nous passons en revue les documents politiques respectifs de l'UA et des CER qui ont un rapport avec l'agriculture et le changement climatique, en vue d'établir leurs implications pour l'adoption de l'agroécologie pour l'action climatique. L'examen se concentrera nécessairement sur un échantillon de politiques clés qui sont d'une pertinence directe pour cette analyse, car il n'est pas possible ou même nécessaire d'examiner toutes les politiques de l'une de ces institutions.

Bien que l'Acte constitutif de l'UA ne précise pas que le changement climatique est un domaine d'intérêt commun pour les États membres, il présente un intérêt direct en raison de ses implications pour les ressources alimentaires, agricoles et animales, l'élevage et la sylviculture; les ressources en eau et l'irrigation; et la protection de l'environnement, l'action humanitaire et la réponse aux catastrophes et les secours, qui sont trois des domaines d'intérêt commun aux États membres de l'organisation. La lutte contre le changement climatique est essentielle à la réalisation du programme de l'UA pour le développement rural durable, qui est supervisé par le Comité technique spécialisé sur l'économie

rurale et les questions agricoles avec le soutien du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la CUA.

Les politiques pertinentes de l'UA aux fins de cette analyse se répartissent en trois grandes catégories, à savoir le cadre général, les politiques du secteur agricole et les politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Les instruments politiques relevant de ces trois catégories sont, respectivement, l'Agenda 2063, les Déclarations de Maputo et de Malabo, le PDDAA, la Déclaration sur le changement climatique et le développement et la Stratégie africaine sur le changement climatique. Il est également fait référence à trois instruments internationaux clés que les États membres de l'UA ont signés et dans le cadre desquels ils prennent des engagements concernant l'agriculture et le changement climatique, à savoir l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris sur le changement climatique et la Convention sur la diversité biologique.

3.1. Cadre stratégique global : Agenda 2063

L'Agenda 2063 est le cadre stratégique continental pour la réalisation de la vision de l'UA d'une Afrique intégrée, centrée sur ses habitants, prospère et en paix avec elle-même. Il a été élaboré en réponse à une directive émise par la 21e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2013. Il a été élaboré dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire de l'UA afin de fixer les priorités sur lesquelles l'UA devra se concentrer au cours des 50 prochaines années, en s'appuyant sur les enseignements tirés de ses 50 premières années d'existence (CUA, 2013).

L'agriculture et le changement climatique s'inscrivent dans la première des sept aspirations de l'Afrique de 2063, à savoir "une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable"³. Cette aspiration prévoit, entre autres, une Afrique caractérisée par une agriculture productive, des écosystèmes sains, un environnement bien préservé et une résilience au changement climatique. Parmi les domaines d'intervention spécifiques pour réaliser cette aspiration figurent la modernisation de l'agriculture pour améliorer la production et la productivité, la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, et la lutte contre la désertification et le changement climatique.

La priorité pour l'agriculture est de transformer radicalement, de moderniser et de commercialiser le secteur pour accroître la production et la productivité et la valeur ajoutée afin de permettre au continent de se nourrir et de devenir un exportateur net de produits alimentaires. En ce qui concerne le changement climatique, la priorité est de réduire la vulnérabilité en utilisant principalement des mesures d'adaptation.

3.2. Politiques agricoles

Après des décennies d'attention, d'intérêt et d'investissements limités, l'agriculture est revenue en tête de l'agenda mondial du développement au début du 21e siècle, et plus particulièrement à la suite de la crise alimentaire de 2008. En Afrique, cette tendance a coïncidé avec le changement de nom de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en UA. Alors que l'OUA avait été le fer de lance de la libération politique et de la fin de l'apartheid, l'UA a cherché à consolider l'indépendance politique de l'Afrique en se concentrant sur le développement et la transformation économique et en renforçant la position de l'Afrique dans la communauté des nations. À cet égard, l'agriculture a été reconnue comme un moteur essentiel de la transformation économique du continent. L'adoption de la déclaration de Maputo, le lancement du PDDAA et les déclarations de Malabo sont la clé de ce regain d'intérêt pour l'agriculture comme base du développement et de la transformation économique.

3 p.51

3.2.1. Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, 2003

Cette déclaration (populairement connue sous le nom de Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique) a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003. Elle a marqué l'engagement renouvelé des dirigeants africains en faveur de la revitalisation du secteur agricole afin de renforcer la sécurité alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance et le développement économique, en mettant l'accent sur l'élimination des contraintes pesant sur la production et la commercialisation agricoles par des investissements dans la fertilité des sols, la gestion de l'eau, le développement des infrastructures et la lutte contre les parasites et les maladies. L'engagement d'allouer au moins 10 % des ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre des politiques relatives à l'agriculture et au développement rural a également démontré la volonté de tourner une nouvelle page de l'agriculture africaine.

Le fait que la Déclaration appelle à des "politiques et stratégies spéciales visant les petits agriculteurs et les agriculteurs traditionnels dans les zones rurales", réaffirmant ainsi le rôle essentiel des agriculteurs et des approches agricoles traditionnelles dans la production et la productivité agricoles en Afrique, est particulièrement pertinent pour cette analyse. En outre, la Déclaration mentionne les petits agriculteurs et les agriculteurs traditionnels parmi les principaux groupes d'intérêt pour les consultations et l'engagement aux niveaux national et régional sur tous les aspects de la production agricole et alimentaire.

3.2.2. Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Bien qu'il s'agisse d'un programme plutôt que d'une politique ou d'une stratégie, le PDDAA est important pour cette analyse car il s'agit du principal mécanisme sur lequel les dirigeants africains se sont mis d'accord "pour la mobilisation de ressources destinées à l'investissement dans la croissance agricole et le développement rural"⁴. Approuvé lors du même sommet des chefs d'État qui s'est tenu à Maputo en juillet 2003 en tant que programme du NEPAD, son objectif global est d'aider les pays africains à atteindre un niveau de croissance économique plus élevé grâce à un développement tiré par l'agriculture, qui élimine la faim, réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire et permet l'expansion des exportations. La poursuite de cet objectif est sous-tendue par une stratégie sectorielle globale de développement durable associée à la préservation de la base de ressources naturelles (NEPAD, 2003). En outre, le PDDAA identifie les "*caprices du climat et les risques qui en découlent*" parmi les défis à relever pour parvenir à une agriculture productive.

Les interventions du PDDAA sont organisées autour de quatre piliers, dont trois sont directement pertinents pour cette analyse. Ces trois piliers sont les suivants : l'extension de la superficie faisant l'objet d'une gestion durable des terres et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau; l'augmentation de l'offre alimentaire, la réduction de la faim et l'amélioration des réponses aux crises alimentaires d'urgence; et l'amélioration de la recherche agricole, de la diffusion et de l'adoption des technologies. La gestion des terres et de l'eau est essentielle à l'adaptation au changement climatique. Les thèmes transversaux qui présentent un intérêt direct sont : la formation universitaire et professionnelle, le soutien aux associations d'agriculteurs et les systèmes d'information et de connaissance.

L'approche du PDDAA en matière de modernisation de l'agriculture en Afrique est axée sur ce qui est pour la plupart un modèle "productiviste" qui, contrairement à ce que prétend le programme, ne favorisera pas le développement durable et ne préservera pas la base de ressources naturelles, mais augmentera au contraire les émissions de GES dans l'atmosphère et entraînera un changement climatique accru. L'utilisation accrue de tracteurs pour le labourage et l'application d'herbicides et

4 Déclaration de Maputo, paragraphe 5

d'engrais chimiques dégradent les sols et augmentent les émissions. Il y a une contradiction inhérente à prétendre promouvoir la gestion durable des terres tout en poussant à l'adoption de technologies qui contribuent à la dégradation des sols et de l'environnement. L'agroécologie offre une alternative gagnant-gagnant à cette approche.

Le cadre du PDDAA offre des opportunités pour l'agroécologie en mettant l'accent sur le soutien aux petits exploitants et aux agriculteurs traditionnels, qu'il considère comme détenant le potentiel d'une productivité accrue avec le bon type d'investissements et de facilitation politique. Les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) du PDDAA prévoient une adaptation au climat par le biais de mesures intelligentes pour la gestion des sols et de l'eau, l'agroforesterie et la gestion améliorée des pâturages. L'agroécologie permet d'adopter les pratiques durables de gestion intégrée de la fertilité des sols, des terres et de l'eau envisagées par le PDDAA. L'agroécologie peut également constituer une composante intégrale du thème de la gestion intégrée des ressources du pilier de la recherche.

3.2.3. Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance

L'année 2014, qui marquait le 10^e anniversaire de l'adoption du PDDAA, a été désignée par l'UA comme l'Année africaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le thème de la 23^e session ordinaire de l'Assemblée de l'UA, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, en juin de cette année-là, était *"Transformer l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés en exploitant les opportunités de croissance inclusive et de développement durable"*. L'Assemblée a adopté la déclaration de Malabo pour réaffirmer les engagements de la déclaration de Maputo et s'en inspirer, en tirant parti de l'expérience acquise au cours des dix années de mise en œuvre du PDDAA.

La déclaration comprend huit engagements, dont celui d'éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025 et celui d'améliorer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes. Les dirigeants ont décidé d'encourager et de faciliter l'augmentation de la consommation d'aliments produits localement, ce qui constitue l'une des stratégies permettant de concrétiser l'engagement d'éradiquer la faim. Bien qu'elle fasse référence aux *"ménages d'agriculteurs, de pasteurs et de pêcheurs"* comme cibles du renforcement de la résilience, cette déclaration ne fait pas référence aux agriculteurs traditionnels et parle de *"petite agriculture"* plutôt que de petits agriculteurs, contrairement à la déclaration de Maputo.

La Déclaration se termine par un appel à l'action qui comprend un appel aux *"parties prenantes africaines, y compris les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs..."* pour soutenir et travailler à la réalisation des dispositions de la Déclaration, tout en profitant des énormes opportunités qu'elle présente. L'AFSA et ses membres peuvent profiter de cet appel pour s'engager dans les processus liés à la mise en œuvre de la Déclaration.

3.2.4. Engagements mondiaux : Objectifs de développement durable et Convention sur la diversité biologique

Outre les engagements découlant des instruments adoptés dans le cadre de l'UA et des CER, les pays africains souscrivent également à des engagements en matière d'agriculture et de développement rural qui sont négociés au niveau mondial. Il s'agit notamment de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de la Convention sur la diversité biologique, qui ont tous deux été négociés dans le cadre des Nations unies.

Le Programme 2030 pour le développement durable a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants des États membres de l'ONU en septembre 2015. L'Agenda articule 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles pour la communauté mondiale à atteindre d'ici 2030, en s'appuyant sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et en

complétant ce qu'ils n'ont pas atteint.

L'ODD2 vise à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et à promouvoir l'agriculture durable. L'agroécologie peut contribuer directement à la réalisation de quatre des sept cibles de cet objectif. Il s'agit de mettre fin à la faim et d'assurer l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante tout au long de l'année; de doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs, en particulier des femmes, des peuples autochtones, des agriculteurs familiaux, des éleveurs et des pêcheurs; de garantir des systèmes de production alimentaire durables et de mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui augmentent la productivité et la production, contribuent à préserver les écosystèmes et renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la qualité des terres et des sols; et de préserver la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiques, ainsi que des espèces sauvages qui leur sont associées. Cela signifie que le soutien à l'agroécologie offre aux pays africains, individuellement et par l'intermédiaire de l'UA et des CER, une voie pour contribuer à la réalisation de l'ODD2 et de ses cibles.

La convention des Nations unies sur la diversité biologique (CNUDB) est l'une des trois conventions de Rio, ainsi nommées parce qu'elles ont été adoptées lors du sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992⁵. Elle vise à promouvoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. La convention engage les parties contractantes à protéger et à encourager l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles qui sont compatibles avec les impératifs de conservation ou d'utilisation durable⁶. Elle contient également des dispositions relatives à l'utilisation de la biotechnologie et à la répartition de ses avantages⁷. Le rôle de l'agroécologie dans la conservation de la biodiversité signifie que la Convention peut être utilisée comme une plateforme pour plaider en faveur de son adoption.

3.3. Politiques pour relever les défis du changement climatique

Comme indiqué dans l'examen de l'Agenda 2063, le changement climatique constitue une menace majeure pour la sécurité des moyens de subsistance et les perspectives de développement de l'Afrique. Les préoccupations liées au changement climatique concernent ses impacts sur l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, les réponses politiques au changement climatique au sein de l'UA et des CER sont articulées dans le contexte de l'agriculture et de la gestion durable des ressources naturelles. Les deux principaux documents à cet égard au sein de l'UA sont la Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique, 2007, et la Stratégie africaine sur le changement climatique, 2014.

3.3.1. Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique, 2007

La déclaration a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de la 8e session ordinaire de leur assemblée qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, en janvier 2007. Elle reconnaît les risques que le changement climatique fait peser sur le bien-être futur des populations, des écosystèmes et des progrès socio-économiques africains, la vulnérabilité des systèmes économiques et de production au changement et à la variabilité climatiques, ainsi que les faibles capacités d'atténuation et de réaction du continent.

5 Les deux autres conventions sont la CCNUCC et la CCD.

6 Article 10, point c)

7 Article 19

Par cette déclaration, les dirigeants africains s'engagent à prendre des mesures visant à relever ces défis et à établir des cadres appropriés pour une adaptation et une atténuation durables au changement climatique. Ils s'engagent, entre autres, à intégrer le changement climatique et les stratégies d'adaptation au changement climatique dans les politiques, programmes et activités de développement nationaux et sous-régionaux; à entreprendre des actions de sensibilisation ciblées auprès des responsables politiques et des décideurs ainsi que de la société civile afin de garantir la prise en compte des considérations liées au changement climatique dans toutes les initiatives de développement durable; et à développer et/ou renforcer la recherche et le développement en matière de changement climatique en Afrique afin d'accroître les capacités de résilience et d'adaptation du continent.

3.3.2. Stratégie africaine sur le changement climatique, 2014

Cette stratégie a été élaborée par la CUA conformément à une demande formulée par le Conseil exécutif de l'UA lors de sa 15e session ordinaire tenue à Syrte, en Libye, en juin 2009, pour que la Commission, en collaboration avec des partenaires, élabore une stratégie africaine globale sur le changement climatique. Un projet de stratégie a été publié en mai 2014. La 15e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a pris note du projet pour approbation et transmission à la prochaine session de la Conférence pour une éventuelle approbation, puis soumission au Sommet de l'UA pour une éventuelle adoption. Bien qu'il n'ait pas été adopté, il donne des indications claires de la pensée de l'UA en tant qu'organisation concernant le défi du changement climatique et les stratégies pour y faire face.

La stratégie, qui a été conçue pour couvrir la période de 20 ans entre 2015 et 2035, fournit à l'UA, aux CER, aux États membres et aux autres parties prenantes des orientations stratégiques pour leur permettre de relever efficacement les défis du changement climatique en Afrique. Elle s'articule autour de quatre piliers thématiques, à savoir la gouvernance du changement climatique, la recherche, l'éducation, la sensibilisation et le plaidoyer, la prise en compte et l'intégration des impératifs du changement climatique dans les processus de planification, de budgétisation et de développement, et la promotion de la coopération nationale, régionale et internationale.

L'objectif de la stratégie est de fournir un cadre pour la mise en place de mécanismes intégrés et coordonnés par les États membres de l'UA et d'autres parties prenantes afin de relever les défis et de saisir les opportunités liés au changement climatique en Afrique, de manière à protéger les moyens de subsistance contre les effets du changement climatique. Il s'appuie sur l'engagement des gouvernements africains à mettre en œuvre des programmes de lutte contre le changement climatique de manière à réduire la pauvreté et à parvenir à un développement durable. Ainsi, son objectif global est de permettre à l'Afrique de parvenir à un développement socio-économique "intelligent sur le plan climatique".

La stratégie envisage le recours aux systèmes autochtones comme source de connaissances et d'innovation pour l'adaptation et l'atténuation. Elle contient également des références à des études de cas qui démontrent l'utilisation des connaissances autochtones dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles, notamment l'utilisation de semences autochtones. Toutefois, la stratégie ne définit pas clairement les mesures à prendre pour intégrer les connaissances, les systèmes de production et les institutions traditionnels dans la réponse au changement climatique. Néanmoins, la stratégie fournit un cadre à l'AFSA et à ses membres pour s'engager avec l'UA et d'autres parties prenantes dans le plaidoyer pour la reconnaissance et l'intégration de l'agroécologie dans l'action contre le changement climatique.

3.3.3. Engagements mondiaux : La CCNUCC et l'Accord de Paris

La CCNUCC fournit le cadre de la coopération mondiale sous l'égide de l'ONU pour faire face à la crise du changement climatique. L'article 2 de la Convention stipule que son objectif général est de parvenir à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques, pour faire en sorte que la production alimentaire ne soit pas menacée et pour permettre un développement économique durable. Ainsi, la Convention établit un lien direct entre le changement climatique et la productivité agricole ainsi que le développement économique durable.

Tous les pays africains sont parties à la convention et, tant individuellement que dans le cadre de l'UA et des CER, ils mettent en œuvre des initiatives et des partenariats visant à mobiliser des ressources techniques, matérielles et institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Parmi les domaines dans lesquels les Parties à la Convention s'engagent à coopérer figurent le développement et l'élaboration de plans intégrés pour l'agriculture⁸.

L'Accord de Paris a été adopté lors de la 21e Conférence des Parties (COP 21) de la CCNUCC qui s'est tenue à Paris, en France, en décembre 2015 pour améliorer la mise en œuvre de la Convention en renforçant la réponse mondiale à la menace du changement climatique, dans le contexte du développement durable et des efforts pour éradiquer la pauvreté. Dans le préambule, les parties à l'accord reconnaissent "la priorité fondamentale que constitue la sauvegarde de la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim, ainsi que les vulnérabilités particulières des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes du changement climatique".

Chaque partie s'engage à préparer, à communiquer et à maintenir les contributions successives déterminées au niveau national (CDN) qu'elle entend réaliser, et à prendre des mesures d'atténuation au niveau national, dans le but d'atteindre les objectifs de ces contributions⁹. Les parties s'engagent en outre à s'adapter au moyen d'approches qui tiennent compte "des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et mesures socio-économiques et environnementales pertinentes, le cas échéant"¹⁰.

Les CDN sont devenus des instruments stratégiques clés pour la planification nationale de la réduction des émissions, et fournissent une plateforme critique pour l'intégration de l'agroécologie dans les actions d'adaptation au climat. Avec les plates-formes nationales pour l'adaptation au changement climatique, ils constituent une opportunité majeure pour le plaidoyer et le changement de politique, en particulier parce que tous les pays sont prêts à réviser leurs CDN dans la période précédant la COP 26 qui aura lieu à Glasgow en novembre 2021. L'agroécologie offre un moyen d'utiliser efficacement les "solutions fondées sur la nature" pour réduire les émissions¹¹.

3.4. Implications pour l'agroécologie dans les politiques de l'UA en matière d'agriculture et de changement climatique

La mesure dans laquelle les politiques de l'UA sur l'agriculture et le changement climatique permettent l'intégration de l'agroécologie est un indicateur du potentiel d'une telle intégration dans les politiques

8 Article 4, point e)

9 Article 4, paragraphe 3

10 Article 7, paragraphe 5

11 Le rapport spécial du GIEC sur les terres et le changement climatique (<https://www.ipcc.ch/srccl/>) reconnaît le potentiel des "solutions fondées sur la nature" pour réduire les émissions, et bien qu'il ne mentionne que l'agroforesterie, il est nécessaire de considérer ce potentiel dans le cadre plus large de l'agroécologie.

des CER et, en définitive, dans celles des pays individuels. Les CER mettent essentiellement en œuvre les politiques de l'UA avec les adaptations nécessaires pour répondre aux spécificités régionales, et dans le contexte du PDDAA, les programmes régionaux complètent les programmes nationaux, " tout en tenant compte des retombées et des économies d'échelle régionales en matière d'investissement et de politique " et pour faciliter la collaboration et les synergies régionales, les CER articulent des principes communs à prendre en compte dans la conception des politiques nationales (CEDEAO 2017:8). Il existe donc un certain degré de cohérence politique entre l'UA, les CER et le niveau national.

Dans la mesure où les politiques de l'UA font des déclarations positives en ce qui concerne les connaissances et les systèmes de production indigènes, il existe une tension inhérente perceptible dans ses politiques entre la reconnaissance de la pertinence et de l'adéquation des systèmes traditionnels d'une part et l'engagement envers les impératifs de modernisation et de commercialisation de l'agriculture d'autre part. Les politiques reconnaissent que les systèmes traditionnels de production et de gestion des ressources naturelles sont durables, mais elles envisagent également un avenir hautement modernisé et industrialisé pour l'agriculture africaine, seul moyen de répondre aux exigences de sécurité alimentaire d'une population croissante et de renforcer le développement économique. La quête d'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, combinée à la dépendance à l'égard de l'aide et des investissements directs étrangers (IDE) pour moderniser l'agriculture, privilégie les approches de l'agriculture industrielle par rapport aux méthodes agricoles traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques.

Ainsi, par exemple, l'Agenda 2063 envisage un avenir dans lequel l'Afrique est un acteur majeur de l'économie agroalimentaire mondiale, ayant effectué une transition vers une économie à faible émission de carbone grâce à une agriculture intelligente sur le plan climatique. Il prévoit également que l'Afrique adopte la biotechnologie agricole "qui utilise des techniques basées sur les gènes pour améliorer la productivité de l'agriculture, les pratiques de gestion agricole, la production de variétés plus résistantes à la sécheresse, à l'engorgement et aux maladies, ce qui permet de réduire les coûts élevés des produits agrochimiques, des pesticides et de l'eau"¹².

Néanmoins, la reconnaissance des systèmes traditionnels d'agriculture et de gestion des ressources naturelles dans les politiques fournit un point d'entrée pour plaider en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique. En effet, étant donné la prévalence de la petite agriculture et des systèmes de production traditionnels en Afrique, l'intégration de ces agriculteurs et de leurs systèmes de production dans la mise en œuvre des politiques sera essentielle à la réalisation de la vision de l'UA pour une meilleure productivité. En outre, l'intégration de l'agroécologie sera essentielle à la réalisation d'objectifs spécifiques tels que l'arrêt et l'inversion de la dégradation des terres et de l'empiètement sur le désert, la réduction de la perte de biodiversité et d'habitats naturels d'au moins 90 %, et la pratique de systèmes de production résistants au climat par au moins 90 % des agriculteurs, des pasteurs et des pêcheurs d'ici 2035.

Même si le rêve d'une agriculture industrialisée séduit les décideurs africains, il est aussi clairement reconnu que "la nature de la variabilité climatique de l'Afrique et la fragilité inhérente de ses sols posent des limites naturelles à l'étendue de la production agricole intensifiée" et que "ces limites doivent être reconnues et des mesures subséquentes appliquées pour l'atténuation par la recherche et l'innovation" (NEPAD, 2003:25). Ainsi, le lien entre le changement climatique et l'agriculture permet de mettre un terme aux ambitions d'industrialisation de l'agriculture, et offre une occasion unique aux décideurs politiques d'envisager sérieusement les possibilités qu'offre l'agroécologie pour améliorer la productivité agricole tout en préservant la santé et l'intégrité de l'écosystème.

Il est clair que les décideurs africains doivent concilier ces impératifs contradictoires, et l'agroécologie

12 p.115

est l'alternative qui répondra à ce besoin. Le plaidoyer de l'AFSA devrait être basé sur une critique solide de la voie de la modernisation poursuivie par les décideurs africains, car elle est clairement en contradiction avec la vision d'une gestion durable des terres et des ressources naturelles et de la résilience climatique. La campagne devrait démontrer pourquoi l'agroécologie fournit une voie plus appropriée pour la modernisation de l'agriculture africaine qui améliorera la production pour répondre aux demandes croissantes de nourriture, de carburant et de fibres, tout en préservant l'environnement et en renforçant la résilience au changement climatique.

4

Politique agricole et changement climatique dans les CER

Il y a huit CER en Afrique, l'UA ayant suspendu la reconnaissance de toute CER supplémentaire depuis 2016¹³. La présente analyse se concentre sur six des huit CER¹⁴. Le protocole sur les relations entre l'UA et les CER définit le rôle de l'UA et celui des CER ainsi que leurs relations en tenant dûment compte du principe de subsidiarité. Il stipule la coopération entre les CER et entre celles-ci et l'Union par la coordination et l'harmonisation de leurs politiques, mesures, programmes et activités dans tous les domaines et secteurs, y compris l'agriculture et l'environnement.

Les CER sont le fer de lance de la mise en œuvre des politiques de l'UA au niveau régional. Ainsi, l'Agenda 2063 stipule que les CER serviront de pivot pour sa mise en œuvre au niveau régional et, à cette fin, chaque CER adaptera le cadre de résultats de l'Agenda 2063 aux réalités régionales, facilitera et coordonnera la mise en œuvre par les États membres et élaborera et mettra en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation au niveau régional. Les CER sont mandatées pour jouer le même rôle en ce qui concerne les politiques sur l'agriculture et le changement climatique. Dans le reste de cette section, nous passons en revue les politiques des six CER sur l'agriculture et le changement climatique afin d'établir dans quelle mesure elles peuvent fournir des points d'entrée pour l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique. Dans chaque cas, nous nous concentrons sur les instruments politiques les plus importants.

13 Décision relative au moratoire sur la reconnaissance des communautés économiques régionales (CER), DOC. EX.CL/278 (IX), Assembly/AU/Dec.112 (VII)

14 Les deux CER non incluses dans l'analyse sont l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD).

4.1. Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Le traité établissant le COMESA, un groupement de 21 États d'Afrique orientale et australe ¹⁵, a été ratifié en décembre 1994 à la suite d'une décision de transformer la zone d'échanges préférentiels pour les États d'Afrique orientale et australe en un marché commun. Elle favorise l'intégration économique de la région par la mise en œuvre de politiques et de programmes communs visant à atteindre une croissance et un développement durables. Parmi ses domaines d'intérêt figure la promotion de la coopération dans le domaine de l'agriculture et du développement rural par l'adoption d'une politique agricole commune visant à renforcer la suffisance alimentaire régionale, le commerce des produits agricoles, la recherche et la vulgarisation, entre autres.

La politique agricole du COMESA (PAC) est conforme au PDDAA et vise à atteindre le double objectif d'une sécurité alimentaire durable et d'une intégration régionale renforcée. Ainsi, le COMESA est le fer de lance de la mise en œuvre du PDDAA dans la région et, à cette fin, a aidé les États membres à fixer des priorités régionales fondées sur les quatre piliers du programme, ce qui a conduit à l'élaboration du Pacte régional du COMESA pour le PDDAA. Le Pacte comprend un engagement à promouvoir des pratiques agricoles durables grâce à des technologies comprenant des mesures de conservation des sols et l'utilisation optimale des engrais. Le COMESA coordonne et facilite également la mise en œuvre d'interventions stratégiques que les pays membres ne peuvent réaliser seuls, et a élaboré à cette fin le plan d'investissement régional pour l'agriculture (RAIP) du PDDAA pour la période 2017 - 2021. Le RAIP donne la priorité aux questions transfrontalières afin de faciliter une meilleure mise en œuvre des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) dans la région.

Le COMESA met en œuvre des programmes et des projets visant à renforcer l'adaptation et l'atténuation dans les États membres, conformément aux impératifs de l'UA. Début 2008, il a mis en œuvre l'initiative du COMESA sur le changement climatique avec le soutien financier de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), afin de faciliter l'engagement effectif de ses États membres dans les négociations de la CCNUCC et l'élaboration d'une position régionale sur le changement climatique, entre autres choses.

Entre 2010 et 2016, le COMESA a collaboré avec la CAE et la SADC pour mettre en œuvre le programme tripartite sur le changement climatique, dont l'objectif était de faire face aux impacts du changement climatique dans les régions COMESA-SADC-CEAC par des actions d'adaptation et d'atténuation réussies qui renforcent également la résilience économique et sociale pour les générations actuelles et futures. Le programme visait à permettre aux États membres des trois CER d'augmenter les investissements dans une agriculture résiliente au climat et efficace en termes de carbone, avec des liens avec la foresterie, l'utilisation des terres et l'énergie. L'approche tripartite de la lutte contre le changement climatique est appelée à se poursuivre, car elle est fondée sur le cadre de développement de l'UA-NEPAD et alignée sur les objectifs et les priorités du PDDAA.

Il est possible de plaider en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques du COMESA en matière d'agriculture et de changement climatique, étant donné qu'elles sont sous-tendues par la reconnaissance du rôle essentiel des petits producteurs et un engagement en faveur de la gestion durable des ressources naturelles. L'expérience de la région démontre que "la mise en œuvre de l'agriculture de conservation (AC) et des pratiques de gestion durable des terres augmente la résilience du secteur agricole aux chocs du changement climatique et garantit l'amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire" (COMESA, EAC et SADC, 2011:12).

Le principal défi pour l'AFSA et ses membres dans le plaidoyer pour l'intégration de l'agroécologie

15 Il s'agit du Burundi, des Comores, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Esuatini, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Libye, de Madagascar, du Malawi, de Maurice, du Rwanda, des Seychelles, de la Somalie, du Soudan, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe.

dans l'action climatique provient de la forte inclinaison des politiques pour l'adoption de technologies et d'approches issues de l'agriculture industrielle. À travers le COMPACT et le RAIP, il est évident que le COMESA voit dans les engrais et les variétés de semences à haut rendement (VHR) la réponse à la baisse de la fertilité des sols et à la faible productivité. Les politiques semblent considérer les méthodes de production traditionnelles, y compris l'agroécologie, comme inadaptées à ces défis. Ainsi, en faisant pression pour l'agroécologie, il sera essentiel de démontrer le potentiel qu'elle détient pour répondre efficacement aux défis d'une productivité accrue, tout en préservant l'environnement.

4.2. Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

La CAE regroupe les six pays d'Afrique de l'Est, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Sud-Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda, sur la base des dispositions du traité portant création de la Communauté d'Afrique de l'Est¹⁶. Les chapitres 18 et 19 du Traité prévoient respectivement la coopération en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, et la coopération en matière d'environnement et de ressources naturelles. C'est dans ces deux domaines de coopération qu'il est possible de s'engager avec la CAE sur l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique.

La coopération dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire vise à assurer une politique agricole commune, la suffisance alimentaire au sein de la Communauté, l'augmentation de la production agricole pour la consommation intérieure, les exportations et comme intrants dans les industries agroalimentaires, ainsi que l'amélioration de la manutention, du stockage et de la transformation des produits après récolte. Grâce à la coopération dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, les États membres visent à préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement, à contribuer à la durabilité de l'environnement, à assurer une utilisation durable des ressources naturelles et à élaborer et adopter conjointement des politiques de conservation et de gestion des ressources en eau qui assurent la subsistance et la préservation des écosystèmes.

Les initiatives de la CAE pour répondre aux défis du changement climatique sont conçues et mises en œuvre dans le cadre de ces deux domaines de coopération. Bien que la Communauté dispose d'une politique, d'une stratégie et d'un plan matériel sur le changement climatique, ses politiques et stratégies sur l'agriculture et la sécurité nutritionnelle reconnaissent également le lien entre le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4.2.1 Politique et stratégie de développement agricole et rural de la CAE

La politique et la stratégie ont toutes deux été publiées en novembre 2006. Ces deux documents établissent un cadre permettant à la CAE de poursuivre l'un des principaux objectifs à l'origine de sa création, à savoir assurer un développement agricole durable et favoriser la croissance économique. La politique énonce les buts, les objectifs et les priorités à poursuivre, tandis que la stratégie décrit les interventions stratégiques qui seront menées pour mettre en œuvre la politique. Ces deux documents rendent opérationnelle la vision de la Communauté pour le secteur agricole, qui, comme indiqué dans la Vision 2030 de la CAE, est la promotion d'une production et d'une productivité agricoles durables dans la région par le renforcement de la coopération régionale et l'augmentation des investissements publics et privés dans l'agriculture durable, la gestion des terres et le développement rural (CAE, 2016).

Les objectifs spécifiques de la politique qui sont pertinents pour cette analyse comprennent : atteindre la sécurité alimentaire et améliorer les normes de nutrition en augmentant la production, la qualité et la disponibilité des aliments; améliorer la productivité de la terre et du travail par le développement

16 Tel que modifié le 14 décembre 2006 et le 20 août 2007.

de technologies nouvelles et appropriées; et promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles afin de préserver l'environnement. Parmi les déclarations politiques, deux peuvent potentiellement être utilisées comme points d'entrée pour l'agroécologie. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la politique engage la CAE et ses États membres à "promouvoir la recherche et le développement de cultures vivrières traditionnelles et la transformation des aliments"¹⁷, tandis qu'en ce qui concerne l'environnement terrestre, elle les engage à "promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement"¹⁸. L'agroécologie fait partie intégrante de la production d'aliments traditionnels et constitue une pratique agricole durable et respectueuse de l'environnement.

La stratégie classe les interventions en faveur de l'agriculture et du développement rural en cinq grandes catégories, dont deux - la production et la conservation des ressources naturelles - sont directement liées à la présente analyse¹⁹. En matière de production, l'accent est mis sur l'augmentation de la productivité agricole grâce à des méthodes de production durables qui renforcent la résilience et réduisent les risques. Cet aspect est étroitement lié à la gestion durable des ressources naturelles. Ces impératifs sont encore renforcés par le cadre de résultats du PDDAA de la CAE, tel que décrit dans le RAIP 2018-2025 de la CAE.

Malheureusement, la stratégie n'apporte pas beaucoup de lumière sur ce qu'il faut faire, car elle ne fait que répéter en grande partie ce qui est énoncé dans la politique. Ce qui est clair cependant, c'est que l'approche de la CAE pour augmenter la production et la productivité est largement dictée par des impératifs empruntés à l'agriculture industrialisée. Cela est évident dans la manière dont la politique, la stratégie et le plan d'action de la Communauté en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle considèrent tous la mondialisation des systèmes alimentaires comme un fait acquis sans aucune interrogation ou critique de ses implications pour les systèmes alimentaires de la région. À l'instar de l'UA et de la plupart des CER, les politiques de la Communauté ne font aucune référence à la souveraineté alimentaire, ne serait-ce qu'en tant que thème du discours mondial sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'approche de la stratégie de la CAE en matière de recherche sur les cultures à haut rendement et résistantes à la sécheresse consiste à "encourager les États partenaires à tirer parti des récentes avancées de la recherche et du développement, telles que la culture de tissus, la biotechnologie moderne, le transfert d'embryons et l'agroforesterie"²⁰. Si l'idée de tirer parti des récentes avancées de la recherche est positive, la stratégie ne s'interroge pas sur la pertinence de certaines de ces innovations et sur leurs implications pour l'agriculture durable dans le contexte de la production des petits exploitants africains.

Néanmoins, dans la mesure où l'EAC reconnaît l'importance des petits producteurs pour les perspectives du secteur agricole, s'engage à encourager la production et la consommation d'aliments traditionnels, et a l'intention d'adopter des pratiques agricoles qui garantissent la durabilité de l'environnement et des ressources naturelles, il est possible de s'engager avec elle et ses États membres sur l'agroécologie et sa pertinence pour atteindre ces objectifs. Une fois de plus, le défi pour l'AFSA et ses membres sera de démontrer que grâce à l'agroécologie, il est possible pour la CAE et ses États membres d'augmenter la production et la productivité pour la sécurité alimentaire et les exportations, et de réaliser le développement rural d'une manière économiquement, socialement et écologiquement durable comme envisagé dans la Vision 2050 de la CAE.

17 4.1.3 à p.9

18 4.14.3 à p.20

19 Les autres catégories sont : le commerce et les échanges, les services et les infrastructures, et les arrangements institutionnels.

20 5.1 à p.65

4.2.2 Politique, stratégie et plan directeur de la CAE en matière de changement climatique

Le cadre stratégique de la CAE pour relever les défis du changement climatique comprend la Politique sur le changement climatique, la Stratégie sur le changement climatique et le Plan directeur sur le changement climatique 2011-2031. La stratégie d'adaptation au changement climatique et le plan d'action 2018-2023 du bassin du lac Victoria sont également pertinents. L'objectif global du cadre stratégique est de promouvoir le développement durable dans la région par le biais de stratégies, de programmes et d'actions harmonisés et coordonnés d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

La politique de la Communauté d'Afrique de l'Est en matière de changement climatique a été élaborée à la suite d'une directive émise par le 11^e Sommet ordinaire des chefs d'État de la CAE, qui s'est tenu à Arusha en novembre 2009. Il s'agit d'une déclaration officielle des États partenaires affirmant collectivement qu'ils reconnaissent le changement climatique comme un problème urgent et critique et qu'ils s'engagent à y faire face par des actions spécifiques. Son objectif global est de guider les États partenaires et les autres parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre de mesures visant à faire face au changement climatique dans la région tout en assurant un développement social et économique durable. La politique s'inspire et s'aligne sur le Traité pour l'établissement de la CAE, le Protocole sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le Protocole sur le développement durable du bassin du lac Victoria, et la CCNUCC, entre autres, pour assurer une approche intégrée, harmonisée et multisectorielle de la réponse au changement climatique dans la région.

La politique privilégie l'adaptation comme principal moyen de répondre au changement climatique et appelle à l'intégration des questions relatives au changement climatique dans les plans de développement nationaux. L'adaptation doit être encouragée par la conception et la mise en œuvre de mesures qui améliorent la capacité d'adaptation et la résilience de la région aux impacts négatifs du changement climatique. La politique reconnaît le potentiel des connaissances techniques autochtones dans la réponse au changement climatique et appelle à un soutien au renforcement des capacités pour les exploiter.

Après la publication de la Politique en matière de changement climatique, la Communauté a élaboré la Stratégie de la CAE en matière de changement climatique pour la période 2011-2016. La Stratégie définit l'orientation et la portée de la mise en œuvre de la Politique sur la période de cinq ans, en précisant les actions et les ressources nécessaires pour atteindre son objectif. Nous n'avons pas été en mesure d'établir si la CAE envisage de mettre à jour la Stratégie, le délai prévu à cet effet étant depuis longtemps dépassé. Ses dispositions restent néanmoins pertinentes.

L'objectif de la stratégie est de contribuer à la réussite de la mise en œuvre de la politique en matière de changement climatique. Pour l'agriculture, la stratégie propose des mesures qui comprennent l'élaboration d'un cadre d'adaptation pour l'agriculture afin d'améliorer la productivité agricole et de renforcer la sécurité alimentaire; la promotion de pratiques agricoles durables par la gestion des terres, la planification et l'utilisation optimale des ressources agricoles; le soutien au développement de programmes de recherche conjoints sur les cultures et le bétail résistants à la sécheresse, aux inondations, aux parasites et aux maladies; et la promotion de pratiques de gestion durable des terres, y compris l'AC et les systèmes de production améliorés tels que l'agriculture biologique.

Ces mesures pour le secteur agricole sont propices à l'intégration de l'agroécologie, d'autant plus que la stratégie appelle également à la promotion de l'exploitation et de l'intégration des connaissances techniques indigènes dans les systèmes de connaissances modernes pour la production agricole et l'adaptation au changement climatique.

Le Plan directeur de la CAE sur le changement climatique 2011-2031 fournit un cadre régional opérationnel pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans la région de la CAE, conformément aux politiques et stratégies susmentionnées. Le plan directeur est un schéma complet qui adopte une vision à long terme des défis, des opportunités et des actions prioritaires pour lutter

contre le changement climatique dans la région. Il vise notamment à apporter une réponse efficace et intégrée à l'adaptation régionale au changement climatique, à renforcer le potentiel d'atténuation des États partenaires dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'agriculture et de la sylviculture, et à rationaliser et harmoniser les interventions transfrontalières d'atténuation et d'adaptation.

Le plan directeur s'appuie sur la politique et la stratégie d'interventions au niveau régional pour répondre au changement climatique. Les interventions concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire, les services écosystémiques et la biodiversité sont pertinentes pour cette analyse. Il prévoit l'incorporation des "connaissances indigènes/traditionnelles/locales" en matière d'adaptation dans les "connaissances modernes/scientifiques"²¹. Mais il donne également la priorité à l'agriculture intelligente face au climat (CSA) comme approche pour le secteur agricole afin de répondre au changement climatique.

La stratégie et le plan d'action pour l'adaptation au changement climatique du bassin du lac Victoria (Lake Victoria Basin Climate Change Adaptation Strategy and Action Plan - LVB CCASAP) privilégie également la CSA comme option d'adaptation pour le secteur agricole. La stratégie, qui a été élaborée sur la base d'une évaluation de la vulnérabilité, des impacts et de l'adaptation (VIA) pour la région et le bassin, vise à renforcer la résilience dans le LVB aux niveaux régional, transfrontalier et national; à compléter les efforts et les priorités nationaux et régionaux en cours en matière de changement climatique; à encourager un soutien et des investissements nouveaux et innovants du secteur privé; à obtenir des avantages multiples en matière d'adaptation dans tous les secteurs; à ouvrir des possibilités d'impact significatif à moyen terme aux niveaux régional, national et communautaire; et à renforcer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre des programmes d'adaptation.

Le LVB CCASAP appelle à la construction d'une base de preuves pour promouvoir la CSA, y compris la réalisation d'une analyse coûts-avantages et d'une évaluation participative des meilleures pratiques de la CSA dans la région. Bien que l'objectif soit clairement de promouvoir la CSA, l'opportunité peut être utilisée pour générer des discussions sur les mérites et les démérites de la CSA par rapport à l'agroécologie comme approche pour adapter l'agriculture au changement climatique.

4.3. Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)

La CEEAC est composée de 11 États d'Afrique centrale²². Elle a été créée en octobre 1983 et en octobre 1999. Elle a été inactive entre 1992 et 1998 en raison de contraintes financières et de conflits impliquant un certain nombre de ses États membres. Un sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Libreville, au Gabon, en 1998, a décidé de la revitaliser et, en octobre 1999, elle a été officiellement désignée comme CER de l'UA.

Le Traité instituant la CEEAC mentionne l'agriculture et les ressources naturelles parmi les domaines dans lesquels la Communauté doit promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entre ses États membres. Le chapitre VII du Traité prévoit une coopération dans le domaine de l'agriculture en vue de relever le niveau de vie des populations rurales par l'accroissement de la productivité agricole, la création d'emplois et le renforcement de la sécurité alimentaire. Les dispositions et les mécanismes régissant cette coopération sont détaillés dans le Protocole sur la coopération au développement agricole entre les États membres de la CEEAC. De même, il existe un Protocole sur la coopération en matière de ressources naturelles entre les États membres de la CEEAC²³.

Il n'a pas été possible d'entreprendre une analyse complète des politiques et stratégies de la CEEAC

21 p.72

22 Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe

23 Nous n'avons pas été en mesure de trouver des copies des protocoles jusqu'à présent.

sur l'agriculture et le changement climatique en raison de l'impossibilité d'accéder aux instruments politiques et stratégiques de la Communauté. La recherche sur Internet par le consultant et les efforts pour accéder aux documents par le biais de contacts personnels n'ont pas porté leurs fruits, tout comme les tentatives d'accès par le biais de l'AFSA dans la région.

4.4. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

La CEDEAO, un regroupement de quinze pays²⁴ d'Afrique de l'Ouest, existe depuis 1975. Elle a été créée pour "promouvoir la coopération et l'intégration, menant à l'établissement d'une union économique en Afrique de l'Ouest afin d'élever le niveau de vie de ses populations, et pour maintenir et renforcer la stabilité économique, favoriser les relations entre les États membres et contribuer au progrès et au développement du continent africain"²⁵. La vision de la CEDEAO met l'accent sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, car elle cherche à *créer une région sans frontières, pacifique, prospère et cohésive, fondée sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources par la création d'opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement*. Elle poursuit cette vision et ses objectifs en promouvant l'harmonisation et la coordination des politiques nationales ainsi que le développement et la mise en œuvre de programmes, de projets et d'activités d'intégration dans, entre autres, l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles.

4.4.1. ECOWAP : Politique agricole des États d'Afrique de l'Ouest

Le chapitre IV du traité de la CEDEAO contient des dispositions détaillées sur la coopération entre les États membres dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, en mettant l'accent, *entre autres, sur la garantie de la sécurité alimentaire et l'augmentation de la production et de la productivité dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la sylviculture afin d'améliorer les conditions de travail et de créer des opportunités d'emploi dans les zones rurales*. Le chapitre VI du traité, qui contient des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles, est également pertinent pour notre propos. Il vise à protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel de la région et à coopérer en cas de catastrophes naturelles.

Le Traité ne fait aucune référence aux connaissances, technologies ou systèmes de production et de gestion autochtones ou à leur potentiel de contribution au développement agricole, à la sécurité alimentaire et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Cependant, la politique agricole des États d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) adoptée en 2005 contient un objectif spécifique de "réduction de la dépendance alimentaire et de réalisation de la souveraineté alimentaire" (c'est nous qui soulignons). Dans cette politique, la souveraineté alimentaire " fait référence au droit et au devoir de la région d'élaborer et de mettre en œuvre ses propres politiques alimentaires fondées sur la réduction de la dépendance aux importations de produits stratégiques dans les systèmes alimentaires et sur une balance commerciale agricole et agroalimentaire positive " (CEDEAO, 2017:25).

L'ECOWAP reconnaît que le changement climatique pose un défi critique à la vision d'une augmentation de la productivité agricole en Afrique de l'Ouest tout en protégeant la base des ressources naturelles. Comme il s'agit du cadre de mise en œuvre du PDDAA dans la région de la CEDEAO, et qu'il informe la conception et la mise en œuvre du RAIP et des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA), le fait que l'ECOWAP cherche à atteindre la souveraineté alimentaire fournit un point d'entrée critique pour le plaidoyer en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques, programmes et projets

24 Les États membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

25 Article 3, paragraphe 1

agricoles et de changement climatique, tant au niveau régional que national.

Pourtant, dans la mesure où l'engagement en faveur de la souveraineté alimentaire dans l'ECOWAP est un indicateur positif pour l'agroécologie, la région est soumise aux mêmes tensions qui existent au niveau continental et dans d'autres CER entre les impératifs de modernisation et d'industrialisation de l'agriculture d'une part et la nécessité d'assurer des pratiques agricoles durables qui préservent l'intégrité des écosystèmes d'autre part. Ainsi, comme cela a été noté en ce qui concerne l'UA et d'autres CER, s'il existe une vision partagée de l'agriculture durable, de la conservation de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique, certaines des approches et technologies que l'on cherche à employer peuvent saper cette vision ou certains de ses aspects. Le potentiel de l'agroécologie à contribuer à la totalité de la vision devrait être un argument de vente majeur dans le plaidoyer de l'AFSA.

4.4.2. le changement climatique dans la CEDEAO

La politique environnementale de la CEDEAO de 2008 est le document fondateur qui guide les interventions visant à promouvoir la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. L'article 3 de l'Acte additionnel relatif à la Politique stipule qu'elle "concerne toutes les activités relatives à la gestion des ressources naturelles..., à la préservation de l'écosystème et de la diversité biologique, à la prévention et à la gestion des risques technologiques, du climat, des pollutions et autres risques environnementaux". L'objectif général de la politique est d'inverser la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles, d'améliorer la qualité du cadre de vie et de conserver la diversité biologique, afin de garantir un environnement sain et productif et d'améliorer le bien-être de l'écosystème et de la population de la région. Il identifie les principaux défis de la région en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et définit des stratégies pour les relever.

La politique reconnaît la pertinence des pratiques traditionnelles pour la protection, la conservation et le développement des ressources naturelles, sous réserve d'innovations pour répondre aux nouveaux défis. L'acte additionnel à la politique stipule en outre que "les États membres reconnaissent l'identité des communautés locales, leur culture et leur intérêt dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles"²⁶. Cela constitue un point d'entrée pour le plaidoyer en faveur de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques et programmes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Bien que la CEDEAO n'ait pas de politique ou de stratégie spécifique sur le changement climatique, l'intégration des considérations environnementales dans toutes ses politiques et tous ses programmes, comme le stipule la politique environnementale, garantit que les préoccupations liées au changement climatique sont prises en compte dans tous ses travaux. En outre, elle met également en œuvre des programmes visant spécifiquement à relever les défis du changement climatique. Par exemple, nous avons vu la référence au Programme stratégique sous-régional pour réduire la vulnérabilité et renforcer l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest, dont l'objectif stratégique était de développer et de renforcer la résilience et l'adaptabilité de la sous-région au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes.

Le fait que la CEDEAO n'ait pas de politique ou de stratégie spécifique sur le changement climatique signifie que le changement climatique est abordé dans le contexte des secteurs, dont le plus directement pertinent est le secteur de l'agriculture et de l'environnement. Cela signifie que le plaidoyer pour l'agroécologie doit prendre une approche sectorielle, ce qui peut en fait être à l'avantage de l'AFSA et de ses membres, car cela signifie traiter avec des experts techniques sur l'agriculture, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, avec lesquels il devrait être plus facile de discuter de l'agroécologie.

²⁶ Acte additionnel relatif à la politique environnementale de la CEDEAO Article 7(2)(j)

Cependant, comme cela a été dit à plusieurs reprises, il est important d'être conscient de la tension au sein de l'UA et des CER entre les impératifs de modernisation et d'industrialisation de l'agriculture et les préoccupations pour un environnement durable et la gestion des ressources naturelles.

4.5. Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

L'IGAD est un groupement de huit pays²⁷ de la Corne de l'Afrique. Elle a été créée en 1986 sous le nom d'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD) et transformée en Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en 1995. Elle a été créée pour coordonner les États membres dans leur réponse aux défis de la sécheresse, de l'insécurité alimentaire et de la dégradation de l'environnement. Dès le début, son objectif principal a été d'assurer la production agricole, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte défini par des incidences de plus en plus fréquentes et graves de la sécheresse et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes.

La sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et l'environnement, et le climat sont des piliers essentiels du mandat de l'IGAD. Les buts et objectifs énoncés dans l'accord portant création de l'IGAD sont les suivants : harmoniser les politiques concernant, entre autres, l'agriculture et les ressources naturelles; assurer la sécurité alimentaire régionale; encourager et soutenir les efforts des États membres pour lutter collectivement contre la sécheresse; et lancer et promouvoir des programmes et des projets de développement durable des ressources naturelles et de protection de l'environnement. L'importance que l'IGAD attache à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la lutte contre les effets du changement climatique (en particulier la sécheresse) et à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est évidente dans le fait que les huit premiers domaines de coopération spécifiés à l'article 13A de l'accord concernent ces domaines.

4.5.1. l'IGAD et l'agriculture

Les travaux de l'IGAD sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sont dirigés par sa Division de l'agriculture et de l'environnement. La stratégie régionale de l'IGAD pour la période 2016-2020 adopte une approche multisectorielle et multidisciplinaire, avec un axe stratégique sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire dont l'objectif est de "stimuler la production agricole et de soutenir la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour assurer des moyens de subsistance résilients et une croissance économique soutenue". Ce travail s'inscrit dans le cadre du pilier 1 de la stratégie pour l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement, dont l'objectif stratégique est de promouvoir la réalisation de la sécurité alimentaire et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, tout en renforçant la résilience aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et d'autres chocs climatiques et économiques.

L'IGAD a aidé ses États membres à élaborer et à signer le Pacte du PDDAA de l'IGAD, qui identifie les domaines d'action pour l'accélération de la croissance économique de la région tirée par l'agriculture, qui nécessitent une approche régionale, en particulier dans les zones transfrontalières. Un RAIP a été élaboré pour soutenir la mise en œuvre du Pacte régional. L'objectif du RAIP est de "contribuer à la vision de l'IGAD par la restauration d'une croissance agricole durable, la sécurité alimentaire et le développement rural dans la région"²⁸. Ses objectifs comprennent l'intensification des systèmes de production durables et le soutien au développement des capacités des acteurs des chaînes de valeur. Parmi les interventions stratégiques du domaine prioritaire d'investissement (IPA) sur l'augmentation de la production alimentaire et la réduction de la faim figure "l'utilisation accrue d'intrants de haute

27 Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda.

28 p.25

technologie, en particulier de semences améliorées, d'engrais et d'autres produits agrochimiques (herbicides, etc.)".

Il n'y a aucune référence à l'agroécologie ou à toute méthode de production agricole traditionnelle dans les stratégies de l'IGAD sur l'agriculture. La stratégie de l'IGAD pour la sécurité alimentaire et la réponse nutritionnelle 2020-2022, récemment lancée, ne fait aucune référence à la souveraineté alimentaire. Toutefois, dans le secteur de l'élevage, le Centre de l'IGAD pour les zones pastorales et le développement de l'élevage (ICPALD) soutient l'élevage traditionnel en mettant l'accent sur l'amélioration génétique des races de bétail locales pour accroître la production et la productivité du bétail, conformément aux valeurs de l'agroécologie.

4.5.2. IGAD, protection de l'environnement, gestion des ressources naturelles et changement climatique

Comme nous l'avons noté ci-dessus, l'IGAD doit son existence aux préoccupations des pays de la Corne de l'Afrique concernant l'impact de la sécheresse et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est un axe stratégique majeur pour l'IGAD car elle a une incidence directe sur la réalisation du développement agricole, de la sécurité alimentaire et du développement rural, ainsi que sur la paix et la sécurité. Ainsi, bien que les activités de renforcement de la résilience relèvent du pilier "Agriculture, ressources naturelles et environnement" de l'IGAD, il s'agit d'un thème transversal qui concerne tous les domaines d'activité de l'IGAD.

Les interventions de l'IGAD en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles sont guidées par sa Stratégie pour l'environnement et les ressources naturelles, dont l'objectif général est d'aider et de compléter les efforts des États membres en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. L'IGAD aide ses États membres à harmoniser leurs cadres de gouvernance environnementale, à produire des données et des informations fiables, opportunes et facilement accessibles sur l'environnement et les ressources naturelles, à renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles et à entreprendre des recherches sur des technologies nouvelles, appropriées et abordables. La stratégie ne fait pas référence aux systèmes de connaissances autochtones pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

L'importance de l'agenda du changement climatique dans la région a conduit à la création du Centre de prévision et d'application du climat de l'IGAD (ICPAC) en tant qu'institution spécialisée de l'IGAD en 2003. L'ICPAC est un centre régional d'excellence en matière de prévision climatique et d'applications pour la gestion des risques climatiques, la gestion environnementale et le développement durable. Son principal objectif est de fournir des informations d'alerte précoce sur le climat aux États membres de l'IGAD et de soutenir des applications sectorielles spécifiques pour l'atténuation des impacts de la variabilité et du changement climatiques.

Les travaux de l'IGAD sur le changement climatique sont sous-tendus par les préoccupations relatives à la sécheresse et à ses impacts sur les moyens de subsistance. La résilience à la sécheresse est devenue un programme majeur pour l'IGAD depuis la sécheresse qui a dévasté la région entre 2009 et 2011. Suite à un sommet conjoint de l'IGAD et de la CAE qui s'est tenu à Nairobi en septembre 2011, l'IGAD a été mandatée pour mener une initiative visant à renforcer la résilience à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique. C'est ainsi qu'a été créée l'Initiative de l'IGAD pour la résilience aux catastrophes et la durabilité en cas de sécheresse (IDDRSI).

Trois des sept PIA de l'IDDRSI sont pertinents pour cette analyse, à savoir l'environnement et la gestion des ressources naturelles, le soutien aux moyens de subsistance et les services sociaux de base, et la recherche, la gestion des connaissances et le transfert de technologie. Certaines des stratégies à employer dans la mise en œuvre de ces interventions fournissent des points d'entrée pour l'adoption de l'agroécologie. Il s'agit notamment de la gestion durable des ressources en eau, des pâturages,

des terres et de l'environnement; de la réhabilitation durable des écosystèmes, de la biodiversité, de la conservation et de la gestion; de la recherche et du développement du capital humain dans le domaine de la restauration écologique, de la gestion des écosystèmes, de l'environnement et des ressources naturelles; de la promotion de la production et de la productivité des terres arides; de l'amélioration de la production et de la productivité agricoles; et de la recherche sur les connaissances et les technologies autochtones pour la gestion des risques climatiques.

4.6. Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC)

La SADC est un regroupement de 16 pays²⁹ d'Afrique australe. Fondée en 1980 sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), elle a été transformée en SADC par la Déclaration et le Traité de la SADC signés par les chefs d'État et de gouvernement en août 1992. L'objectif principal de la SADCC était de faire avancer la cause de la libération politique et d'établir un front commun contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, tandis que la SADC a été créée pour promouvoir l'intégration et le développement économique des États membres et de la région.

La déclaration et le traité de la SADC soulignent le rôle de l'agriculture dans les économies nationales de la région, la sécurité alimentaire, les terres et l'agriculture faisant partie des domaines de coopération³⁰. Le traité aborde les préoccupations liées au changement climatique par le biais d'une coopération en matière de ressources naturelles et d'environnement.

4.6.1. Politiques agricoles régionales de la SADC

Par la Déclaration de Dar es Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région de la SADC, les dirigeants de la région se sont engagés à promouvoir l'agriculture comme pilier des stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux afin d'atteindre les objectifs à court, moyen et long terme en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Parmi les objectifs à court terme figurent la fourniture d'intrants agricoles, notamment de semences de qualité, d'engrais et d'autres produits agrochimiques, et l'augmentation de la production de cultures tolérantes à la sécheresse et résistantes aux maladies. Les stratégies à moyen et long terme comprennent l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, ainsi que la recherche et la diffusion de nouvelles technologies de production.

Le plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) adopté et approuvé par le sommet de la SADC en août 2003 définit le cadre de mise en œuvre de la déclaration et du traité de la SADC. Il précise les interventions en matière de sécurité alimentaire durable, l'objectif global étant d'assurer la coopération entre les États membres afin de permettre à tous les habitants de la région d'avoir un accès durable à une alimentation sûre et adéquate à tout moment pour mener une vie active et saine. Une politique agricole régionale (PAR) définit "des objectifs et des mesures convenus en commun pour guider, promouvoir et soutenir les actions aux niveaux régional et national dans le secteur agricole des États membres de la SADC afin de contribuer à l'intégration régionale et à la réalisation du programme commun de la SADC"³¹.

Le PAR donne la priorité à l'objectif d'améliorer la production durable, la productivité et la compétitivité. À cet égard, il s'engage à améliorer "l'accès à des intrants d'amélioration de la productivité abordables,

29 Ces pays sont l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

30 Article 21, paragraphe 3

31 p.6

appropriés et rentables, y compris le matériel génétique végétal et animal amélioré, et l'application renforcée de nutriments minéraux et/ou organiques pour corriger la fertilité des sols"³². La politique reconnaît le potentiel de la biotechnologie moderne, y compris la technologie de modification génétique, pour améliorer la productivité et contribuer à la disponibilité alimentaire, mais reconnaît que "le débat sur la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et les impacts socio-économiques des organismes génétiquement modifiés (OGM) est encore vif"³³. Elle s'engage à faciliter la conclusion d'un accord sur une approche harmonisée de l'utilisation sûre de la biotechnologie moderne et à clarifier la manière de traiter les OGM, ainsi qu'à promouvoir les capacités nationales et la collaboration régionale pour la recherche en biotechnologie et en biosécurité.

Mais le PAR s'inquiète également de la perte de ressources génétiques végétales et animales et d'innovations indigènes susceptibles de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles. À cet égard, elle propose des interventions visant à promouvoir la conservation *ex-situ* et *in-situ* des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; à renforcer la capacité nationale et régionale de conservation des ressources génétiques; et à promouvoir le développement de variétés de cultures et de races animales adaptables au changement et à la variabilité climatiques. Pour remédier à la baisse de la fertilité des sols, il propose l'adoption de pratiques agricoles durables, notamment l'AC.

Les dispositions du PAR sur la sécurité alimentaire sont encore amplifiées par la stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC 2015-2025, qui a été adoptée en août 2014. La stratégie reconnaît les implications du changement climatique sur la sécurité alimentaire et appelle à faciliter le renforcement des capacités en matière d'adaptation, et d'atténuation; ainsi que la diffusion d'informations et le partage des meilleures pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation.

C'est dans les stratégies proposées pour améliorer la disponibilité alimentaire qu'il existe des opportunités de plaider pour intégrer l'agroécologie dans l'action climatique, certaines stratégies étant propices à la promotion de l'agroécologie et d'autres non. Les stratégies qui visent la production et la productivité agricoles comprennent la promotion de l'accès des agriculteurs aux principaux intrants agricoles tels que les semences améliorées, les engrais et le crédit; la promotion de systèmes d'irrigation efficaces; l'amélioration de la fertilité des sols grâce à des technologies appropriées; la promotion de la diversification et de l'intensification des systèmes de production agricole; la protection de l'environnement et la promotion de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles; le renforcement des liens entre la recherche, les agriculteurs et la vulgarisation pour faciliter la diffusion et l'adoption des technologies (y compris la biotechnologie) auprès des agriculteurs et des autres parties prenantes; et l'encouragement de l'implication des agriculteurs commerciaux ou à grande échelle dans la production de cultures vivrières grâce à des politiques appropriées.

Ces stratégies montrent comment la SADC, comme d'autres CER, s'efforce de trouver un équilibre entre les impératifs de la modernisation et de la commercialisation de l'agriculture d'une part, et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles d'autre part. Comme d'autres CER, la SADC met également en œuvre le PDDAA sur la base d'un Compact régional du PDDAA et d'un RAIP, qui présente les mêmes tensions entre les impératifs et les stratégies que nous avons constatées dans les autres CER. L'AFSA et ses membres peuvent tirer parti de cette tension en plaçant pour l'agroécologie comme moyen de concilier ces impératifs.

32 p.11

33 p.12

4.6.2. Politiques de la SADC en matière de changement climatique

La SADC intègre le changement climatique dans ses politiques et stratégies agricoles, environnementales et de gestion des ressources naturelles. Ainsi, le PAR comporte une section consacrée à la lutte contre le changement et la variabilité climatiques et la vulnérabilité qui y est associée, qui énonce des mesures visant à améliorer la capacité des régions à s'adapter au changement et à la variabilité climatiques et à en atténuer les effets. Les interventions proposées à cet égard comprennent le renforcement de la recherche régionale dans l'élaboration de stratégies d'adaptation appropriées à la variabilité et au changement climatique dans le secteur de l'agriculture; la promotion de l'adoption et de l'incorporation de mesures d'atténuation de l'impact environnemental dans les politiques et programmes agricoles nationaux et régionaux; la garantie de l'engagement et de la participation efficaces du secteur de l'agriculture dans le discours international sur le changement climatique; et le soutien des États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres politiques, stratégies et programmes en matière de changement climatique.

Dans le contexte de l'environnement et du développement durable, le RIDSP spécifie les interventions et les mesures par lesquelles la région relève les défis du changement climatique, notamment en développant des mécanismes de mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux (AEM) tels que la CCNUCC, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCLD) et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Le domaine d'intervention vise à assurer l'utilisation équitable et durable de l'environnement et des ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures.

Le protocole de la SADC sur la gestion de l'environnement pour le développement durable a été élaboré et approuvé par les ministres de l'environnement de la SADC en 2013 pour promouvoir l'utilisation durable de l'environnement et des ressources naturelles tout en assurant une gestion et une réponse efficaces aux impacts du changement climatique. Elle vise, entre autres, à promouvoir une gestion et une réponse efficaces aux impacts du changement et de la variabilité climatiques. À cette fin, les États membres s'engagent à coopérer, entre autres, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies coordonnées et, si possible, conjointes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique; et à la promotion de pratiques de gestion durable des terres.

Le protocole engage en outre les États membres à prendre des mesures pour conserver les écosystèmes par une gestion et une utilisation durables, y compris de l'agrobiodiversité. À cet égard, les États membres doivent mettre en place des politiques rationnelles en matière de biotechnologie et de biosécurité pour gérer les organismes, tant vivants que génétiquement modifiés. Ils s'engagent également à promouvoir des approches basées sur les écosystèmes afin de sécuriser et de gérer les écosystèmes qui fournissent des mécanismes tampons naturels aux risques posés par le changement climatique.

La stratégie et le plan d'action de la SADC en matière de changement climatique pour la période 2015 à 2030 fournissent un cadre pour des actions harmonisées et coordonnées aux niveaux national et régional afin d'aborder et de répondre aux impacts du changement climatique conformément aux dispositions du protocole environnemental de la SADC. La stratégie prévoit l'incorporation de mesures d'adaptation dans les politiques régionales afin de remédier à la vulnérabilité de l'agriculture au changement et à la variabilité climatiques. À des fins d'atténuation, elle appelle à la promotion de pratiques agricoles vertes et durables qui incluent la CSA. Pour le secteur de la biodiversité, elle prévoit la promotion des connaissances scientifiques et autochtones sur la vulnérabilité de la biodiversité au changement climatique.

4.7. Autres acteurs clés de la politique agricole et climatique en Afrique

En examinant les opportunités et les contraintes liées à l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique, il est important de garder à l'esprit l'influence exercée par certains acteurs non étatiques (ANE) sur les gouvernements africains et les CER dans la conception et la mise en œuvre des politiques agricoles. Parmi ceux-ci figurent les sociétés transnationales d'investissement dans l'agrobusiness, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations caritatives privées, les organismes de recherche et les philanthropies occidentales. Ces organisations exercent leur influence sur les gouvernements et les CER à la fois directement par le biais de financements et d'autres formes de soutien qu'elles apportent à l'élaboration de politiques et de stratégies, au renforcement des capacités et même à la mise en œuvre de programmes et de projets.

Le fait que les pays africains, que ce soit individuellement ou par le biais de l'UA et des CER, dépendent de l'aide au développement pour concevoir des politiques et des stratégies en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire a des répercussions sur les impératifs qui sous-tendent ces instruments. Lorsqu'il existe des points de vue contradictoires sur certains impératifs, tels que l'agriculture industrialisée et les technologies associées, comme les OGM, cela peut compromettre les possibilités pour les gouvernements africains d'adopter des positions différentes de celles défendues par ceux qui fournissent cette aide.

Des perspectives différentes sur certaines des technologies et approches recommandées pour moderniser l'agriculture africaine afin d'améliorer la production et la productivité définissent la manière dont différentes personnes perçoivent certains de ces ANE et leur rôle dans l'agriculture africaine. Alors que certains les considèrent comme des partenaires essentiels comblant le déficit financier et technique qui a miné le développement agricole en Afrique, d'autres les voient (ou du moins certains d'entre eux) comme des menaces pour les systèmes alimentaires et de production africains ainsi que pour la durabilité de l'agriculture africaine. L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) en est un bon exemple.

Créée en 2006 avec le soutien financier de la Fondation Bill et Melinda Gates, l'AGRA a entrepris de promouvoir en Afrique une agriculture à haut rendement et à forte intensité d'intrants comme base d'une révolution verte similaire à celle qui a balayé une grande partie de l'Asie et de l'Amérique latine dans les années 1960 et 1970, promettant de doubler les revenus de 20 millions de ménages de petits exploitants en Afrique tout en réduisant de moitié l'insécurité alimentaire dans 20 pays d'ici 2020 (AGRA, 2009).

L'AGRA aurait reçu à ce jour plus d'un milliard de dollars de financement, dont les deux tiers de la Fondation Bill et Melinda Gates, et aurait versé plus de 500 millions de dollars de subventions à 13 pays africains prioritaires (Wise, 2020). L'AGRA est considérée par de nombreux pays africains comme un partenaire essentiel dans leur quête de modernisation de l'agriculture et de sécurité alimentaire, et est devenue un acteur majeur dans l'élaboration de la politique agricole de l'Afrique, son rapport annuel sur la situation de l'agriculture étant une référence essentielle sur les évolutions du secteur.

Cependant, tout le monde ne célèbre pas le rôle de l'AGRA dans l'agriculture africaine. De nombreuses organisations d'agriculteurs africains lui reprochent d'imposer des technologies occidentales inappropriées aux agriculteurs africains et de miner ainsi les sols, les agriculteurs et les systèmes alimentaires du continent. Plus précisément, les agriculteurs africains s'inquiètent des conséquences de l'AGRA et de ses travaux sur la souveraineté alimentaire, car les grandes exploitations commerciales pourraient en venir à dominer les marchés locaux, étant donné que les politiques des gouvernements et des CER mettent l'accent sur l'accès aux marchés. Les énormes ressources dont dispose l'AGRA lui confèrent une influence considérable sur les CER et les gouvernements nationaux dans un contexte où le secteur agricole manque de fonds pour l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes.

Cela signifie que l'AFSA et ses membres doivent trouver un moyen de confronter l'AGRA et les ANE

similaires si le plaidoyer pour l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique doit réussir. Il est également demandé à l'AFSA d'établir des alliances stratégiques avec le mouvement agroécologique mondial dans l'exécution de cette campagne, afin de s'assurer que la pression est exercée sur les acteurs mondiaux pertinents qui ont le potentiel d'influencer la politique agricole et de changement climatique en Afrique.

4.8. Résumé des opportunités politiques, des espaces et des plateformes pour le plaidoyer

Le succès de la mise en œuvre du plaidoyer de l'AFSA et de ses membres pour l'intégration de l'agroécologie dans l'action climatique dépendra d'un ciblage clair et d'une utilisation stratégique des opportunités, des espaces et des plateformes de plaidoyer au niveau national, des CER et de l'UA. La campagne devrait être basée sur un message simple et clair qui articule le défi, démontre l'insuffisance et l'inadaptation des réponses politiques actuelles, et montre le potentiel de l'agroécologie pour relever le défi. À cet égard, il est important de démontrer que l'agroécologie peut garantir une productivité agricole accrue pour la sécurité alimentaire et le développement rural.

Cette section identifie quelques-unes des principales opportunités, espaces et plateformes pour le plaidoyer.

4.8.1. le plaidoyer au niveau national

Le niveau national est le point de départ du plaidoyer politique, même lorsque la cible est la politique d'une CER. En effet, les CER incarnent la voix collective des États membres, et c'est à travers elles qu'une influence effective peut être exercée sur leurs politiques. À cet égard, il est important d'apprécier les rôles respectifs joués dans l'élaboration des politiques des CER par le personnel du secteur technique ou des États membres, les ministres en charge des secteurs respectifs et, bien sûr, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Dans la plupart des CER, le rôle du personnel technique du siège consiste principalement à faciliter la tâche de ces catégories d'acteurs dans le processus d'élaboration des politiques.

Puisque le rôle principal des politiques élaborées au niveau des CER est d'harmoniser et de coordonner les politiques nationales en vue d'atteindre les objectifs politiques régionaux convenus, il existe une relation symbiotique entre les politiques nationales et les politiques des CER, ainsi qu'entre les processus politiques nationaux et ceux des CER, chacun se nourrissant et influençant l'autre. Ainsi, d'une part, le travail de plaidoyer effectué par les membres de l'AFSA au niveau national peut influencer la construction d'un consensus régional qui est essentiel pour l'adoption de politiques au niveau des CER. Et d'autre part, les membres de l'AFSA peuvent s'appuyer sur les positions politiques convenues au niveau des CER pour informer le plaidoyer en faveur de l'action au niveau national.

Au niveau national, le plaidoyer des membres de l'AFSA doit cibler les ministères sectoriels responsables de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles et du changement climatique. La configuration de ces secteurs varie d'un pays à l'autre et la manière dont le plaidoyer est structuré variera également. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne (ASS), les ministères de l'agriculture ont tendance à être assez puissants et leurs priorités dictent souvent ce qui se passe dans des secteurs tels que l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il est donc essentiel que les membres de l'AFSA s'engagent dans les processus d'élaboration des politiques et programmes agricoles, non seulement pour influencer la politique agricole, mais aussi pour façonner la politique dans ces autres secteurs. Les membres de l'AFSA doivent également s'engager auprès des ministères des affaires étrangères, étant donné leur rôle de points focaux pour l'engagement des pays auprès des CER et de l'UA.

Les chapitres précédents montrent clairement que les pays africains sont conscients de la nécessité

d'améliorer la productivité agricole, en mettant l'accent sur les petits producteurs. Ils sont également conscients des impacts du changement climatique sur la productivité agricole et se sont engagés, au niveau mondial, de l'UA et des CER, à intégrer les mesures relatives au changement climatique dans la planification et la mise en œuvre des programmes et des projets dans l'agriculture et d'autres secteurs. Les Déclarations de Maputo et de Malabo sont peut-être les plus importantes à cet égard, étant donné l'engagement des gouvernements africains à consacrer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture. Cet engagement spécifique fournit un programme de défense critique pour l'AFSA et ses membres, d'abord pour s'assurer que les pays africains respectent cet engagement, et ensuite pour s'interroger sur ce à quoi les budgets agricoles sont consacrés. L'AFSA et ses membres devraient chercher à établir quelle part des budgets est investie dans la recherche et la vulgarisation sur l'agroécologie par rapport à ce qui est investi dans l'agriculture industrielle, étant donné que l'agroécologie est beaucoup plus efficace pour permettre l'atténuation et l'adaptation au changement climatique que l'agriculture industrielle. Les domaines dans lesquels les budgets agricoles sont dépensés sont des indicateurs clairs pour savoir si les gouvernements africains respectent leurs engagements d'intégrer le changement climatique dans le développement agricole, et constituent donc des domaines critiques d'engagement pour l'AFSA dans ses efforts de plaidoyer.

Le plaidoyer au niveau national doit également cibler le bras législatif du gouvernement, en mettant l'accent sur les comités de session des secteurs pertinents - développement agricole et rural, environnement et gestion des ressources naturelles, et changement climatique. Dans la plupart des pays, le changement climatique est abordé comme une question intersectorielle, et le plaidoyer doit être organisé en conséquence. Les opportunités offertes par les structures de gouvernance décentralisées ou déconcentrées pour influencer les politiques nationales doivent être explorées dans chaque pays et utilisées le cas échéant. Dans chaque cas, il est important de comprendre le cycle d'élaboration des politiques et les points du cycle où les possibilités d'influence sont les plus grandes.

La mobilisation de l'opinion publique en vue d'exercer une pression sur les dirigeants politiques est un facteur essentiel de la réussite d'un plaidoyer en faveur d'un changement de politique. Cela implique de sensibiliser le grand public à la question et de lui faire comprendre le lien entre l'agroécologie et la durabilité de leurs moyens de subsistance et des écosystèmes, ainsi que les menaces que font peser sur eux les réponses politiques qui sont sous-tendues par les impératifs de l'agriculture industrialisée. À cet égard, l'AFSA et ses membres devront créer des alliances stratégiques avec d'autres groupes partageant les mêmes idées, tels que les pasteurs, les chasseurs-cueilleurs et d'autres peuples autochtones (PA).

Il est également important de prendre des mesures délibérées pour renforcer les capacités des membres de l'AFSA afin de les doter des compétences nécessaires à un plaidoyer efficace à plusieurs niveaux. Cela impliquera une planification stratégique et un partage des responsabilités entre les membres et entre eux et le secrétariat. Le succès d'un plaidoyer à plusieurs niveaux dépend d'une coordination efficace des efforts horizontaux à chaque niveau et verticaux à tous les niveaux.

4.8.1. Plaidoyer auprès de l'UA et des CER

Le principal point d'entrée pour le plaidoyer sur cet agenda au sein de l'UA est le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la CUA. Il s'agit du département qui dirige les efforts de l'UA pour la promotion de la gestion environnementale durable et du développement agricole. Le département compte trois divisions, à savoir : Agriculture et sécurité alimentaire; Environnement, changement climatique, eau, terres et ressources naturelles; et Économie rurale. Par le biais de ces trois divisions, et en partenariat étroit avec les CER, le département dirige l'élaboration de politiques et de programmes dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de

la gestion des ressources naturelles, ainsi que du changement climatique.

L'AFSA et ses membres devront cultiver des relations et s'engager avec les trois divisions pour initier et maintenir des interactions en vue d'identifier les opportunités d'intégrer l'agroécologie dans l'action climatique au niveau de l'UA et des CER. Dans chaque CER, ils devront créer des liens similaires avec les départements concernés (voir tableau ci-dessous) dans le même but.

Tableau 1: Points d'entrée pour le plaidoyer au sein de la CUA et des CER

AUC	Ministère de l'agriculture et de l'économie rurale
COMESA	Division de l'industrie et de l'agriculture
EAC	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire • Secteur de l'environnement et des ressources naturelles
CEEAC	Ministère de l'environnement, des ressources naturelles, de l'agriculture et du développement rural
CEDEAO	Secteur de l'agriculture et de l'environnement
IGAD	Division Agriculture et Environnement
SADC	Direction de l'agriculture, de l'alimentation et des ressources naturelles

L'entretien de relations avec les départements techniques de la CUA et des CER permettra de se tenir au courant des forums et des réunions au cours desquels il est possible de s'engager dans les processus politiques pertinents. Dans le cadre de l'UA et des CER, des réunions périodiques de responsables techniques et politiques, au niveau des directeurs ou des ministres, sont organisées dans le but de dégager un consensus et d'élaborer des positions communes sur différents thèmes, notamment l'agriculture, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le changement climatique. La CMAE est l'une de ces réunions régulières au cours desquelles les États membres de l'UA élaborent une position commune avant les grandes réunions mondiales sur les AME et pour suivre les progrès réalisés en matière d'objectifs environnementaux. Contribuer et suivre les délibérations de ces réunions est un moyen stratégique d'influencer les politiques continentales, régionales et finalement nationales.

Une attention similaire doit être accordée aux réunions des Comités techniques spécialisés (CTS) de l'UA. Ces comités travaillent en étroite collaboration avec les départements de la CUA et des CER pour préparer les politiques, les programmes et les projets de l'UA à soumettre au Conseil exécutif, qui les approuve pour adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il est essentiel de se tenir au courant des calendriers et des ordres du jour des différentes réunions de l'UA et des CER afin d'identifier les possibilités d'engagement significatif en faveur du plaidoyer.

Dans tous ces forums et plateformes, l'AFSA et ses membres devraient plaider en faveur de l'agroécologie en tant que voie de modernisation de l'agriculture utilisant des processus écologiques et la science. L'opportunité qu'offre l'agroécologie d'augmenter la productivité, tout en favorisant la durabilité des sols, la biodiversité, la résilience au changement climatique et la promotion d'une alimentation saine grâce à des aliments diversifiés et nutritifs, devrait être soulignée et intégrée dans le discours sur la modernisation de l'agriculture en Afrique.

5

Conclusions and et Recommandations

Ce rapport a examiné et analysé l'environnement politique régional pour le changement climatique et l'agriculture en Afrique afin d'identifier les opportunités et les défis pour une campagne continentale par l'AFSA et ses membres pour intégrer l'agroécologie dans l'action climatique en Afrique, en ciblant l'UA et les CER. L'examen et l'analyse se sont concentrés sur l'UA et les six CER d'ASS.

L'examen est fondé sur la reconnaissance de la pertinence et de l'importance de l'agroécologie pour la pratique de l'agriculture en Afrique, dont la majeure partie est réalisée par de petits exploitants dans des fermes familiales, avec peu ou pas d'intrants externes, et en utilisant des connaissances et des technologies traditionnelles. Ces pratiques agricoles subissent la pression des impacts du changement climatique. Elles subissent également les effets néfastes d'interventions politiques inappropriées des gouvernements africains, fondées sur des impératifs de modernisation agricole axés sur la commercialisation et étayés par des technologies et des approches importées de l'agriculture industrialisée. Ces approches et technologies comprennent la CSA, l'utilisation généralisée de produits agrochimiques, l'introduction d'OGM et de semences hybrides et l'adoption d'une mécanisation dépendante des combustibles fossiles.

L'AFSA s'inquiète des impacts à long terme de ces approches et technologies sur la durabilité de la production agricole et des systèmes alimentaires africains. Sa campagne vise à présenter et à préconiser l'adoption de l'agroécologie comme une approche plus durable pour améliorer la productivité agricole dans un contexte de changement climatique accru.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes:

1. L'UA et les CER jouent un rôle essentiel en inspirant et en façonnant les politiques et stratégies nationales pour atteindre les objectifs du développement agricole durable, de la sécurité alimentaire, de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et du changement climatique. L'engagement auprès d'eux sera donc essentiel au succès de la campagne.
2. L'amélioration de la productivité agricole pour assurer la sécurité alimentaire et renforcer le développement rural, tout en s'adaptant aux impacts du changement climatique et en les atténuant,

sont des préoccupations prioritaires de l'UA, des CER et des États membres. Au niveau régional, ces priorités sont articulées dans les politiques et stratégies sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, et le changement climatique.

3. L'impératif politique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans l'UA et les CER est de transformer radicalement, de moderniser et de commercialiser le secteur pour accroître la production et la productivité et la valeur ajoutée afin de permettre au continent de se nourrir et de devenir un exportateur net de produits alimentaires.
4. L'impératif politique en matière de changement climatique est de promouvoir l'adaptation comme principal moyen de faire face à ses effets, tout en investissant dans des mesures d'atténuation, en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'agrobiodiversité.
5. Alors que les politiques de l'UA et des CER font des déclarations positives sur l'utilisation des connaissances et des systèmes de production indigènes, il existe une tension inhérente entre cela et la vision de la modernisation et de la commercialisation de l'agriculture. Les politiques reconnaissent que les systèmes traditionnels de production et de gestion des ressources naturelles sont durables, mais elles envisagent également un avenir hautement modernisé et industrialisé pour l'agriculture africaine comme le seul moyen de répondre aux demandes de sécurité alimentaire d'une population croissante et de renforcer le développement économique, et donnent la priorité à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à la dépendance à l'égard de l'aide et des investissements directs étrangers (IDE) pour moderniser l'agriculture. L'effet combiné de tout cela est de privilégier les approches de l'agriculture industrielle par rapport aux méthodes agricoles traditionnelles dans la mise en œuvre des politiques.
6. Le développement de l'agriculture industrielle et l'adoption de technologies connexes telles que le labourage par tracteur, l'utilisation d'herbicides et d'engrais chimiques sont susceptibles d'entraîner une dégradation accrue des sols et une augmentation des émissions de GES dans l'atmosphère.
7. La nécessité pour les gouvernements africains de concilier les impératifs concurrents d'une production et d'une productivité agricoles accrues avec la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes offre une ouverture à l'AFSA et à ses membres pour plaider en faveur de l'agroécologie comme voie appropriée pour la modernisation de l'agriculture africaine.
8. Le principal défi pour l'AFSA et ses membres est de démontrer le potentiel de l'agroécologie pour améliorer la production afin de répondre à la demande croissante de nourriture, de carburant et de fibres, étant donné que même lorsque les politiques acceptent le caractère approprié des pratiques agroécologiques, ils ne les considèrent pas comme adéquates pour répondre au besoin urgent d'améliorer la production et la productivité.
9. Parmi les CER dont les politiques ont été examinées, seule la CEDEAO aspire à la souveraineté alimentaire dans ses politiques agricoles. Pourtant, même au sein de la CEDEAO, les tensions entre des impératifs politiques concurrents sont évidentes, par exemple dans la création de l'Alliance ouest-africaine pour la CSA en 2015.
10. Les défenseurs de la révolution verte, tels que l'AGRA, les sociétés transnationales d'investissement dans l'agrobusiness, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations caritatives privées, les organismes de recherche et les philanthropies occidentales exercent une influence considérable sur l'UA, les CER et les gouvernements nationaux dans la conception des politiques de développement agricole, et l'AFSA devra les cibler dans son plaidoyer.

Nous faisons les recommandations suivantes à l'AFSA et à ses membres concernant la mise en œuvre de la campagne Agroécologie pour l'action climatique:

1. L'AFSA devrait élaborer une stratégie pour la campagne, fondée sur cette analyse et précisant les cadres politiques et institutionnels à cibler aux niveaux de l'UA, des CER et des pays, avec des messages adaptés aux différents niveaux.
2. La campagne devrait être basée sur une critique solide du modèle de modernisation de l'agriculture promu par les politiques de l'UA et des CER avec le soutien des défenseurs de la révolution verte, afin de montrer qu'il est susceptible d'accroître plutôt que de réduire le changement climatique; et une démonstration claire de l'agroécologie comme approche appropriée de la modernisation de l'agriculture qui relèvera le défi d'assurer une productivité agricole accrue pour la sécurité alimentaire et le développement rural tout en maintenant l'intégrité des sols et des écosystèmes et en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.
3. L'AFSA et ses membres devraient mobiliser l'opinion publique au niveau national pour faire pression sur les dirigeants politiques en sensibilisant le grand public à l'agroécologie, en lui faisant prendre conscience du lien entre cette pratique et la durabilité de ses moyens de subsistance et des écosystèmes, ainsi que des menaces que font peser sur eux les réponses politiques qui sont sous-tendues par les impératifs de l'agriculture industrialisée.
4. L'AFSA et ses membres devraient créer des alliances stratégiques avec d'autres groupes partageant les mêmes idées, tels que les pasteurs, les chasseurs-cueilleurs et d'autres peuples autochtones (PA), afin de s'assurer que divers groupes au sein des pays africains fassent avancer l'agenda de l'agroécologie pour l'action climatique.
5. L'AFSA devrait soutenir le renforcement des capacités de ses membres en matière de défense des politiques, d'influence et de suivi aux trois niveaux, et veiller à une répartition appropriée des responsabilités et à une coordination efficace.
6. Au niveau national, le plaidoyer devrait cibler les ministères sectoriels responsables de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement et des ressources naturelles et du changement climatique; les ministères des affaires étrangères, compte tenu de leur rôle de point de contact pour l'engagement des pays auprès des CER et de l'UA; et les législateurs.
7. L'AFSA et ses membres devraient considérer et faire un usage approprié des systèmes décentralisés et déconcentrés lorsqu'ils existent, car ils sont proches des agriculteurs et des organisations de base et peuvent être des alliés essentiels pour influencer les politiques nationales.
8. Au sein de l'UA, la campagne devrait cibler le DREA, le département de la CUA qui dirige les efforts de l'UA pour la promotion de la gestion environnementale durable et du développement agricole, y compris l'adaptation au changement climatique, tandis qu'au sein des CER, la cible devrait être les départements, les divisions et les directions responsables de ces questions (voir tableau 1).
9. L'AFSA et ses membres doivent faire un usage stratégique des forums et réunions périodiques des différents organes de l'UA et des CER, en mettant l'accent sur les CTS, la CMAE et d'autres réunions au niveau des ministres et des directeurs pour adopter des bases communes et établir un consensus entre les États membres.
10. Compte tenu du rôle et de l'influence des défenseurs de la révolution verte, tels que l'AGRA, des sociétés transnationales d'investissement dans l'agrobusiness, des donateurs multilatéraux et bilatéraux, des organisations caritatives privées, des organismes de recherche et des philanthropies occidentales, qui font avancer l'agenda de l'agriculture industrielle en Afrique, notamment par le biais de l'UA et des CER, l'AFSA devrait établir des alliances stratégiques pour relier son plaidoyer en faveur de l'agroécologie en Afrique au mouvement agroécologique mondial, en vue d'influencer ces acteurs mondiaux.

Références

Documents d'orientation sur le développement rural, l'agriculture et le changement climatique

AU

Acte constitutif de l'Union africaine, 2000

Agenda 2063 : L'AFRIQUE que nous voulons

Stratégie régionale africaine de nutrition 2015-2025

Déclaration de Malabo sur la croissance agricole accélérée et transformatrice pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance, 2014.

Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, 2007

Décision 5/15 de la CMAE : Stratégie africaine sur le changement climatique

Stratégie africaine sur le changement climatique, 2014

Déclaration de l'UA/UE sur le changement climatique, 2008

Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique, 2007

Protocole sur les relations entre l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER)

COMESA

Traité instituant le marché commun de l'Afrique orientale et australe

Plan d'investissement régional pour l'agriculture du COMESA (RAIP)

Pacte régional du COMESA pour le PDDAA

Cadre régional de résilience au changement climatique du COMESA (projet), 2019

Accord tripartite de la CAE, du COMESA et de la SADC pour la mise en œuvre du programme d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets en Afrique orientale et australe.

EAC

Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est

Vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est : Vision régionale pour la transformation et le développement socio-économiques

Stratégie de développement agricole et rural pour la Communauté d'Afrique de l'Est, 2006

Stratégie de développement agricole et rural pour la CAE 2005-2030

Plan régional d'investissement agricole de la Communauté d'Afrique de l'Est 2018-2025

Politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Est, 2016

Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2018-2022.

Plan d'action pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2019-2023.

Politique de la Communauté d'Afrique de l'Est en matière de changement climatique, 2010

Stratégie de la Communauté d'Afrique de l'Est en matière de changement climatique 2011-2016

Plan directeur de la Communauté d'Afrique de l'Est sur le changement climatique 2011-2031

Stratégie et plan d'action pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Victoria 2018-2023

CEEAC

Traité instituant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
Vision stratégique 2025 de la CEEAC
Programme régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition (PRIASAN)
Programme régional de sécurité alimentaire pour l'Afrique centrale (PRSA-AC)
Politique agricole commune de la CEEAC (PAC-CEEAC)
Pacte régional du PDDAA de la CEEAC
Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles
Stratégie régionale de l'Afrique centrale pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation au changement climatique

CEDEAO

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - Traité révisé, 1993
Politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP)
Cadre politique stratégique d'ECOWAP 2025 : Résumé. Novembre 2017
Pacte de partenariat régional pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/CAADP
Politique environnementale de la CEDEAO 2008
Acte additionnel relatif à la politique environnementale de la CEDEAO

IGAD

Accord établissant l'Autorité intergouvernementale pour le développement, 1996
Stratégie régionale de l'IGAD, Vol. 1 : Le Cadre
Plan régional d'investissement agricole IGAD-PCDAA (2016-2020)
Stratégie de réponse de l'IGAD en matière de sécurité alimentaire et de nutrition 2020-2022
Plan stratégique 2016-2020 du Centre IGAD pour le développement des zones pastorales et de l'élevage (ICPALD)
Stratégie de l'IGAD pour l'environnement et les ressources naturelles, 2007
Stratégie de l'Initiative de l'IGAD pour la résilience aux catastrophes et la durabilité en cas de sécheresse (IDDRSI), 2013

SADC

Déclaration et traité de la SADC, 1992
Plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC (RISDP)
Déclaration de Dar es Salaam sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région de la SADC, 2014.
Politique agricole régionale de la SADC 2013
Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la SADC 2015-2025
Protocole de la SADC sur la gestion de l'environnement pour le développement durable, 2014
Stratégie et plan d'action de la SADC en matière de changement climatique, 2015

ONU

Transformer notre monde : L'agenda 2030 pour le développement durable
Convention des Nations unies sur la diversité biologique
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
Accord de Paris 2015

Autres politiques pertinentes

Alliance globale pour la résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest
Aperçu de la stratégie d'AGRA 2017-2021

Autres références

- AFSA 2016. L'agroécologie : L'avenir audacieux de l'agriculture en Afrique. Dar es Salaam : AFSA& TOAM
- AGRA, 2009. L'AGRA en 2008 : Tirer parti du nouvel élan de l'agriculture africaine. Nairobi : Alliance pour une révolution verte en Afrique
- CUA, 2013. Agenda 2063 : Un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable : Note d'information. Août 2013.
- COMESA, EAC et SADC 2011. Programme sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans la région de l'Afrique orientale et australe (COMESA-EAC-SADC), novembre 2011.
- FAO, 2016. Rapport de la réunion régionale sur l'agroécologie en Afrique subsaharienne, Dakar, Sénégal, 5-6 novembre 2015. Rome : FAO.
- _____, 2018. Les travaux de la FAO sur l'agroécologie : Une voie pour atteindre les ODD. Rome : FAO.
- GIEC, 2007 : *Changements climatiques 2007 : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E.Hanson, éditeurs, Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Kamara. A. et al. 2019. La pertinence de l'agriculture des petits exploitants pour la croissance et le développement agricoles africains. *Africa J. Food Agric. Nutr. Dev.* (2019). Vol. 19 n° 1, p. 140431-14065.
- NEPAD, 2003. Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine. Johannesburg : NEPAD
- _____, 2013. L'agriculture en Afrique : Transformation et perspectives. Johannesburg : NEPAD
- Odhiambo, M.O. 2018. Critique de livre de Michael P. Pimbert (ed.). *Souveraineté alimentaire, agroécologie et diversité bioculturelle : Constructing and Contesting Knowledge in Nomadic Peoples*, Vol. 22, No. 2 (2018).
- Pimbert, M. (ed.) 2018. *Souveraineté alimentaire, agroécologie et diversité bioculturelle Constructing and Contesting Knowledge*. Londres et New York : Routledge.
- Tanner, T et L. Horn-Phathanthai, 2014. *Changement climatique et développement* : Oxon et New York : Routledge
- Wiggins, S. et S. Keats, 2013. Sauter et apprendre : Lier les petits exploitants aux marchés en Afrique. Londres : Agriculture for Impact. Londres : Imperial College et Overseas Development Institute.
- Wise, T.A. 2020. Failing Africa's Farmers: An Impact Assessment of the Alliance for a Green Revolution in Africa. Document de travail de l'Institut du développement mondial et de l'environnement n° 20-01, juillet 2020.

Alliance for Food Sovereignty in Africa

P.O.Box 571 Kampala, Uganda

Email: afsa@afsafrica.org

Web: www.afsafrica.org

